



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-464

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Direction

75-2022-06-17-00010 - décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale accordée à l'association ADIE (2 pages) Page 4

Le Centquatre-Paris / direction José-Manuel Gonçalves

75-2022-06-07-00032 - Annexe admission en non-valeur (1 page) Page 7

75-2022-06-07-00026 - Compte administratif 2021 (17 pages) Page 9

75-2022-06-07-00027 - Compte de gestion 2021 (57 pages) Page 27

75-2022-06-07-00021 - Délibération n°2022-02 portant approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021 du conseil d Administration de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE-PARIS (1 page) Page 85

75-2022-06-07-00023 - Délibération n°2022-03 EPCC CENTQUATRE-PARIS portant approbation du procès-verbal du 10 mars 2022 (1 page) Page 87

75-2022-06-07-00025 - Délibération n°2022-04EPCC CENTQUATRE-PARIS portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 (1 page) Page 89

75-2022-06-07-00028 - Délibération n°2022-05 Affectation du résultat 2021 (1 page) Page 91

75-2022-06-07-00029 - Délibération n°2022-06 Budget supplémentaire (1 page) Page 93

75-2022-06-07-00031 - Délibération n°2022-07 admission en non-valeur (1 page) Page 95

75-2022-06-07-00039 - Délibération n°2022-12 portant approbation de l'exonération des redevances d'occupation domaniales et commerciales du Grand Central et du Café Caché (1 page) Page 97

75-2022-06-07-00030 - Maquette Budget supplémentaire 2022 (19 pages) Page 99

75-2022-06-07-00022 - procès-verbal du 10 décembre 2021 du conseil d Administration de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE-PARIS (9 pages) Page 119

75-2022-06-07-00024 - Procès-verbal du Conseil d administration du 10 mars 2022 (3 pages) Page 129

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-20-00010 - Arrêté BCERSC n° 22.00057 du 20 juin 2022 portant modification de l'arrêté n°62-373 du 30 janvier 1962 modifié portant règlement spécial du personnel de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris (2 pages) Page 133

75-2022-06-20-00002 - Arrêté n° 2022-00671?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne C du ?? réseau express régional entre le vendredi 01er juillet 2022?? et le mercredi 31 août 2022 inclus (3 pages)	Page 136
75-2022-06-20-00009 - Arrêté n° 2022-00672?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité dans deux gares d Ile-de-France?? entre le vendredi 01er juillet 2022 et le mercredi 31 août 2022 inclus (3 pages)	Page 140
75-2022-06-20-00008 - Arrêté n° 2022-00674?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité dans plusieurs gares parisiennes?? entre le vendredi 01er juillet 2022 et le mercredi 31 août 2022 inclus (3 pages)	Page 144
75-2022-06-20-00003 - Arrêté n° 2022-00675?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne B du ?? réseau express régional entre le vendredi 01er juillet 2022 et le vendredi 31?? août 2022 inclus (4 pages)	Page 148
75-2022-06-20-00007 - Arrêté n° 2022-00676?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité sur les lignes E, P et T4 du réseau ferré ?? francilien entre le vendredi 01er juillet 2022 et le mercredi 31 août 2022 inclus (3 pages)	Page 153
75-2022-06-20-00005 - Arrêté n° 2022-00677?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares des lignes H, J et ?? C du réseau ferré francilien, entre le vendredi 01er juillet 2022?? et le mercredi 31 août 2022 inclus (3 pages)	Page 157
75-2022-06-20-00006 - Arrêté n° 2022-00678?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne D du ?? réseau express régional entre le vendredi 01er juillet 2022?? et le mercredi 31 août 2022 inclus (4 pages)	Page 161
75-2022-06-20-00004 - Arrêté n° 2022-00679?? autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à?? procéder à des palpations de sécurité dans les gares des lignes A, J et L du ?? réseau ferré francilien entre le vendredi 1er juillet 2022?? et le vendredi 30 septembre 2022 inclus (3 pages)	Page 166

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-06-17-00010

décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire
d'Utilité Sociale accordée à l'association ADIE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris**

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L. 3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economique » en date du 19 avril 2022,

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : l'association « ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Economique » sise 23 rue des Ardennes 75019 Paris (code APE : 8899B - numéro SIRET : 352 216 873 02852) est **agréée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **cinq ans** à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DRIEETS d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 17 juin 2022

P/Pour le préfet, par délégation et par subdélégation du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,

Signé par :
Le Directeur de la DEES

signé

François CHAUMETTE

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux devant le Responsable de l'Unité Départementale de Paris (35 rue de la Gare – CS60003 – 75144 Paris cedex 19), d'un recours hiérarchique devant le Ministre (Ministère du Travail, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS 07), d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy – 75181 Paris cedex 04). Ces recours ne sont pas suspensifs.

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00032

Annexe admission en non-valeur

Admission en non-valeur - Conseil d'administration du 7 juin 2022

Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
46726	2011	T-319	Date PEC - 31/12/2011	ville de paris	loc.voeux des élus pers.dac paiement non reçu	591,30 €	168,56 €
4161	2015	T-596	Date PEC - 20/08/2015	naive	jeanne added le 11 juin 2015 attn jc papontransac 54270786	61,07 €	61,07 €
4161	2015	T-888	Date PEC - 03/12/2015	institut francais	un faible degre d'originalite 10 10 2015 au 28 10 2015 transac 60138780	72,00 €	72,00 €
4161	2016	T-885	Date PEC - 08/12/2016	ensa paris la villette	a floresta que anda 22 10 dossier 23235	120,00 €	120,00 €
46726	2017	T-57	Date PEC - 10/02/2017	compagnie darius	mad atelier 30 01 au 26 02 repetitions politique selon contrat	2 177,28 €	1 993,97 €
46726	2017	T-140	Date PEC - 10/03/2017	compagnie darius	mad atelier 17 27 02 au 05 03 selon convention 65-co-17	600,00 €	600,00 €
46726	2017	T-591	Date PEC - 06/10/2017	caisse nationale d'assurance	mad salon incubateur 28 09 selon contrat 26 09	2 400,00 €	2 400,00 €
4161	2018	T-412	Date PEC - 06/06/2018	shammane	redevance incubateur 03 04 au 02 07 selon contrat	3 600,00 €	3 600,00 €
4161	2018	T-508	Date PEC - 20/07/2018	shammane	redevance incubateur 03 07 au 02 10 selon contrat	3 600,00 €	3 600,00 €
							12 615,60 €

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00026

Compte administratif 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : 02- BUDGET PRINCIPAL (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

17

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires (délibération°2011-09 du 25/11/2011).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 15 786 779,17	G 16 384 535,17	G-A 597 756,00
	Section d'investissement	B 1 624 755,45	H 962 917,42	H-B -661 838,03

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 961 496,21 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 659 205,96 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 17 411 534,62	Q= G+H+I+J 20 968 154,76	=Q-P 3 556 620,14

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 473 872,29	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 473 872,29	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	15 786 779,17	= G+H+K 17 346 031,38
	Section d'investissement = B+D+F	2 098 627,74	= H+J+L 3 622 123,38
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	17 885 406,91	= G+H+I+J+K+L 20 968 154,76

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 473 872,29	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	372 485,64	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	8 857,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 529,65	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 652 045,00	5 907 237,01	883 028,10	0,00	861 779,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 397 229,00	7 064 283,83	332 945,17	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	208 149,00	117 208,47	26 309,53	0,00	64 631,00
Total des dépenses de gestion courante		15 257 423,00	13 088 729,31	1 242 282,80	0,00	926 410,89
66	Charges financières	46 166,00	-23 278,54	58 848,72	0,00	10 595,82
67	Charges exceptionnelles	705 895,00	705 876,46	0,00	0,00	18,54
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	203 403,00	203 403,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 242 887,00	13 974 730,23	1 301 131,52	0,00	967 025,25
023	Virement à la section d'investissement (4)	373 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	526 098,00	510 917,42			15 180,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		899 098,00	510 917,42			388 180,58
TOTAL		17 141 985,00	14 485 647,65	1 301 131,52	0,00	1 355 205,83
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 528 550,00	1 557 466,66	0,00	0,00	-28 916,66
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 741 102,00	2 333 955,50	32 363,16	0,00	374 783,34
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 276 145,00	9 600 402,07	0,00	0,00	675 742,93
75	Autres produits de gestion courante	1 043 691,00	853 633,90	0,00	0,00	190 057,10
Total des recettes de gestion courante		15 589 488,00	14 345 458,13	32 363,16	0,00	1 211 666,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	612 660,79	824 648,07	72 838,90	0,00	-284 826,18
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	139 600,00	139 640,82			-40,82
Total des recettes réelles d'exploitation		16 341 748,79	15 309 747,02	105 202,06	0,00	926 799,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	969 718,00	969 586,09			131,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		969 718,00	969 586,09			131,91
TOTAL		17 311 466,79	16 279 333,11	105 202,06	0,00	926 931,62
Pour information		961 496,21				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	118 957,92	63 347,28	8 857,00	46 753,64
21	Immobilisations corporelles	779 615,58	476 862,45	92 529,65	210 223,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	898 573,50	540 209,73	101 386,65	256 977,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	488 000,00	114 959,63	372 485,64	554,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	488 000,00	114 959,63	372 485,64	554,73
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 386 573,50	655 169,36	473 872,29	257 531,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	969 718,00	969 586,09		131,91
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	969 718,00	969 586,09		131,91
	TOTAL	2 356 291,50	1 624 755,45	473 872,29	257 663,76
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	367 000,00	452 000,00	0,00	-85 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	367 000,00	452 000,00	0,00	-85 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	367 000,00	452 000,00	0,00	-85 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	373 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	526 098,00	510 917,42		15 180,58
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	899 098,00	510 917,42		388 180,58
	TOTAL	1 266 098,00	962 917,42	0,00	303 180,58
	Pour information	2 659 205,96			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 790 265,11		6 790 265,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 397 229,00		7 397 229,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	143 518,00		143 518,00
66	Charges financières	35 570,18	0,00	35 570,18
67	Charges exceptionnelles	705 876,46	0,00	705 876,46
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	203 403,00	510 917,42	714 320,42
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		15 275 861,75	510 917,42	15 786 779,17

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 786 779,17
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	186 885,09	186 885,09
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		625 403,00	625 403,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	114 959,63	0,00	114 959,63
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	63 347,28	0,00	63 347,28
21	Immobilisations corporelles (6)	476 862,45	157 298,00	634 160,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		655 169,36	969 586,09	1 624 755,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	1 624 755,45
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 557 466,66		1 557 466,66
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 366 318,66		2 366 318,66
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		157 298,00	157 298,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	9 600 402,07		9 600 402,07
75	Autres produits de gestion courante	853 633,90		853 633,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	897 486,97	186 885,09	1 084 372,06
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	139 640,82	625 403,00	765 043,82
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		15 414 949,08	969 586,09	16 384 535,17

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	961 496,21
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 346 031,38
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	452 000,00	0,00	452 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		37 727,00	37 727,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		473 190,42	473 190,42
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		452 000,00	510 917,42	962 917,42

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	2 659 205,96
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 622 123,38
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	7 652 045,00	5 907 237,01	883 028,10	0,00	861 779,89
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	540 000,00	413 297,02	58 615,19	0,00	68 087,79
6063	Fournitures entretien et petit équipt	162 399,00	102 911,29	26 986,85	0,00	32 500,86
6064	Fournitures administratives	15 208,00	9 527,18	54,03	0,00	5 626,79
6066	Carburants	2 257,00	1 355,21	694,67	0,00	207,12
6068	Autres matières et fournitures	115 161,63	86 784,94	2 850,09	0,00	25 526,60
611	Sous-traitance générale	3 179 424,00	2 634 895,95	462 205,73	0,00	82 322,32
6132	Locations immobilières	46 521,00	28 833,85	975,00	0,00	16 712,15
6135	Locations mobilières	206 175,37	198 204,35	8 783,99	0,00	-812,97
6137	Redevances, droits de passage, servitude	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	758 710,00	685 780,96	82 421,85	0,00	-9 492,81
6161	Multirisques	20 760,00	20 167,70	0,00	0,00	592,30
6168	Autres	360,00	1 340,37	0,00	0,00	-980,37
618	Divers	105 211,00	92 772,60	4 705,85	0,00	7 732,55
6222	Commissions et courtages sur ventes	13 160,00	10 761,35	0,00	0,00	2 398,65
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	690,00	690,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	155 351,00	131 319,54	30 761,92	0,00	-6 730,46
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 532,00	0,00	16 227,57	0,00	304,43
6228	Divers	2 000,00	1 497,40	0,00	0,00	502,60
6231	Annonces et insertions	654 230,00	289 823,64	50 297,34	0,00	314 109,02
6236	Catalogues et imprimés	156 575,12	83 185,20	4 295,12	0,00	69 094,80
6238	Divers	4 300,00	4 084,19	0,00	0,00	215,81
6241	Transports sur achats	820,00	182,72	0,00	0,00	637,28
6248	Divers	127 286,00	110 696,49	12 226,20	0,00	4 363,31
6251	Voyages et déplacements	175 005,00	114 097,40	19 082,18	0,00	41 825,42
6256	Missions	45 940,00	36 556,49	339,40	0,00	9 044,11
6257	Réceptions	269 413,00	166 149,89	26 485,44	0,00	76 777,67
6261	Frais d'affranchissement	15 069,00	9 054,02	715,09	0,00	5 299,89
6262	Frais de télécommunications	82 710,00	55 333,64	3 100,39	0,00	24 275,97
627	Services bancaires et assimilés	4 460,00	2 336,55	135,07	0,00	1 988,38
6281	Concours divers (cotisations)	3 718,00	3 640,00	0,00	0,00	78,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	644 390,00	525 504,77	71 069,13	0,00	47 816,10
6288	Autres	40 657,88	4 153,14	0,00	0,00	36 504,74
63512	Taxes foncières	19 997,00	20 988,00	0,00	0,00	-991,00
63513	Autres impôts locaux	30 744,00	30 744,38	0,00	0,00	-0,38
6358	Autres droits	900,00	565,60	0,00	0,00	334,40
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	26 910,00	21 001,18	0,00	0,00	5 908,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 397 229,00	7 064 283,83	332 945,17	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	191 866,00	157 612,38	32 924,17	0,00	1 329,45
6312	Taxe d'apprentissage	30 230,00	36 517,45	0,00	0,00	-6 287,45
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	3 700,00	0,00	3 500,00	0,00	200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 300,00	21 391,00	0,00	0,00	909,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	84 250,00	63 278,79	0,00	0,00	20 971,21
6334	Particip. employeurs effort construct°	20 060,00	-0,42	20 724,00	0,00	-663,58
6411	Salaires, appointements, commissions	4 433 473,00	4 587 725,76	100 000,00	0,00	-254 252,76
6412	Congés payés	297 110,00	0,00	107 517,33	0,00	189 592,67
6413	Primes et gratifications	23 200,00	33 233,57	0,00	0,00	-10 033,57
6414	Indemnités et avantages divers	42 400,00	2 228,50	0,00	0,00	40 171,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 181 460,00	1 092 329,00	53 758,67	0,00	35 372,33
6452	Cotisations aux mutuelles	64 680,00	74 784,92	0,00	0,00	-10 104,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	371 400,00	343 021,81	0,00	0,00	28 378,19
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	223 650,00	210 855,27	0,00	0,00	12 794,73
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	142 280,00	135 067,07	1 721,00	0,00	5 491,93
6472	Versements aux comités d'entreprise	54 960,00	35 082,08	0,00	0,00	19 877,92
6474	Verserement aux autres oeuvres sociales	9 690,00	41 423,00	0,00	0,00	-31 733,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 270,00	9 476,65	12 800,00	0,00	-9 006,65
648	Autres charges de personnel	187 250,00	220 257,00	0,00	0,00	-33 007,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	208 149,00	117 208,47	26 309,53	0,00	64 631,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6518	Autres	207 949,00	117 206,85	26 309,53	0,00	64 432,62
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,62	0,00	0,00	-1,62
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		15 257 423,00	13 088 729,31	1 242 282,80	0,00	926 410,89
66	Charges financières (b) (5)	46 166,00	-23 278,54	58 848,72	0,00	10 595,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	49 200,00	-10 413,99	29 424,36	0,00	30 189,63

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 034,00	-12 864,55	29 424,36	0,00	-19 593,81
67	Charges exceptionnelles (c)	705 895,00	705 876,46	0,00	0,00	18,54
6717	Rappel d'impôts (hors impôts bénéfice)	552 552,00	552 552,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	82 855,00	82 845,58	0,00	0,00	9,42
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	70 488,00	70 478,88	0,00	0,00	9,12
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	203 403,00	203 403,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	73 403,00	73 403,00			0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	130 000,00	130 000,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	30 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		16 242 887,00	13 974 730,23	1 301 131,52	0,00	967 025,25
023	Virement à la section d'investissement	373 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	526 098,00	510 917,42			15 180,58
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	488 371,00	473 190,42			15 180,58
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	37 727,00	37 727,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		899 098,00	510 917,42			388 180,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		899 098,00	510 917,42			388 180,58
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 141 985,00	14 485 647,65	1 301 131,52	0,00	1 355 205,83
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	16 559,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	1 528 550,00	1 557 466,66	0,00	0,00	-28 916,66
64198	Autres remboursements	25 000,00	89 917,66	0,00	0,00	-64 917,66
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 503 550,00	1 467 549,00	0,00	0,00	36 001,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 741 102,00	2 333 955,50	32 363,16	0,00	374 783,34
706	Prestations de services	1 834 361,00	1 939 431,84	32 363,16	0,00	-137 434,00
7082	Commissions et courtages	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
7083	Locations diverses	37 273,00	16 809,99	0,00	0,00	20 463,01
7084	Mise à disposition de personnel facturée	224 657,00	165 062,83	0,00	0,00	59 594,17
7087	Remboursement de frais	254 811,00	137 650,84	0,00	0,00	117 160,16
7088	Autres produits activités annexes	377 000,00	75 000,00	0,00	0,00	302 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 276 145,00	9 600 402,07	0,00	0,00	675 742,93
74	Subventions d'exploitation	10 276 145,00	9 600 402,07	0,00	0,00	675 742,93
75	Autres produits de gestion courante	1 043 691,00	853 633,90	0,00	0,00	190 057,10
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	595 358,00	393 204,69	0,00	0,00	202 153,31
752	Revenus des immeubles	368 333,00	358 989,10	0,00	0,00	9 343,90
7588	Autres	80 000,00	101 440,11	0,00	0,00	-21 440,11
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		15 589 488,00	14 345 458,13	32 363,16	0,00	1 211 666,71
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	612 660,79	824 648,07	72 838,90	0,00	-284 826,18
7711	Dépôts et pénalités perçus	0,00	131 349,00	0,00	0,00	-131 349,00
7713	Libéralités reçues	0,00	10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	612 660,79	650 148,76	72 838,90	0,00	-110 326,87
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	33 150,31	0,00	0,00	-33 150,31
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	139 600,00	139 640,82			-40,82
7817	Rep. dépréciat° . actifs circulants	139 600,00	139 640,82			-40,82
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		16 341 748,79	15 309 747,02	105 202,06	0,00	926 799,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	969 718,00	969 586,09			131,91
722	Immobilisations corporelles	157 640,00	157 298,00			342,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	178 264,00	186 885,09			-8 621,09
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	633 814,00	625 403,00			8 411,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		969 718,00	969 586,09			131,91
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		17 311 466,79	16 279 333,11	105 202,06	0,00	926 931,62
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		961 496,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	118 957,92	63 347,28	8 857,00	46 753,64
2031	Frais d'études	33 681,70	2 448,70	8 857,00	22 376,00
2051	Concessions et droits assimilés	85 276,22	60 898,58	0,00	24 377,64
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	779 615,58	476 862,45	92 529,65	210 223,48
2153	Installations à caractère spécifique	324 814,27	133 407,94	55 932,88	135 473,45
216	Collections et oeuvres d'art	7 360,00	0,00	0,00	7 360,00
2181	Installat° générales, agencements	211 964,48	194 946,75	10 935,79	6 081,94
2183	Matériel de bureau et informatique	40 905,51	18 123,40	8 929,94	13 852,17
2184	Mobilier	9 600,00	7 324,47	2 848,52	-572,99
2188	Autres immobilisations corporelles	184 971,32	123 059,89	13 882,52	48 028,91
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		898 573,50	540 209,73	101 386,65	256 977,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	488 000,00	114 959,63	372 485,64	554,73
1641	Emprunts en euros	488 000,00	114 959,63	372 485,64	554,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		488 000,00	114 959,63	372 485,64	554,73
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 386 573,50	655 169,36	473 872,29	257 531,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	969 718,00	969 586,09		131,91
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	812 078,00	812 288,09		-210,09
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	8 686,00	8 686,24		-0,24
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	40 000,00	40 000,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	129 578,00	138 198,85		-8 620,85
15112	Provisions litiges et contentieux	625 403,00	73 403,00		552 000,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00	552 000,00		-552 000,00
1582	Autres provisions pour charges	8 411,00	0,00		8 411,00
	Charges transférées	157 640,00	157 298,00		342,00
216	Collections et oeuvres d'art	157 640,00	157 298,00		342,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		969 718,00	969 586,09		131,91
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 356 291,50	1 624 755,45	473 872,29	257 663,76
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	367 000,00	452 000,00	0,00	-85 000,00
1314	Subv. équipt Communes	367 000,00	452 000,00	0,00	-85 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		367 000,00	452 000,00	0,00	-85 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		367 000,00	452 000,00	0,00	-85 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	373 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	526 098,00	510 917,42		15 180,58
15112	Provisions litiges et contentieux	37 727,00	37 727,00		0,00
28031	Frais d'études	7 295,00	7 294,76		0,24
2805	Licences, logiciels, droits similaires	106 625,00	106 624,70		0,30
28145	Aménagements construction sol d'autrui	27 163,00	19 727,00		7 436,00
28153	Installations à caractère spécifique	76 661,00	76 661,00		0,00
28154	Matériel industriel	6 459,00	6 458,95		0,05
28155	Outillage industriel	663,00	663,20		-0,20
28157	Aménagements des matériels industriels	2 363,00	2 363,00		0,00
28181	Installations générales, agencements	30 870,00	30 869,54		0,46
28182	Matériel de transport	2 322,00	2 322,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	76 807,00	77 584,41		-777,41
28184	Mobilier	16 896,00	15 371,15		1 524,85
28188	Autres	134 247,00	127 250,71		6 996,29
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		899 098,00	510 917,42		388 180,58
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		899 098,00	510 917,42		388 180,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 266 098,00	962 917,42	0,00	303 180,58
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 659 205,96			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00027

Compte de gestion 2021

cent quatre 104
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PIERRE-LOUIS MARIEL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 24/02/2022

075005 DRFiP IDF ET PARIS - ETS LOCAUX ET INT

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
1 Balance des comptes	Etat III-1 37
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 61
4EME PARTIE : Page des signatures	62

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	203,86	Dotations	5 100,00
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	2 146,09	Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	946,24	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	961,50
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	597,76
Autres immobilisations corporelles	1 504,94	Subventions transférables	1 382,30
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 597,26	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	64,71	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 865,83	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	8 041,55
Créances	2 052,42	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	211,81
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	401,91
Disponibilités	3 950,36	Fournisseurs ⁽²⁾	1 305,22
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	649,54
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 002,78	Total dettes à court terme	1 954,77
Comptes de régularisations	0,45	TOTAL DETTES	2 356,68
		Comptes de régularisations	259,01
TOTAL ACTIF	10 869,06	TOTAL PASSIF	10 869,06

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D	163 320,25	72 449,99	90 870,26	95 716,32
	Conces, brev, licences, marques, procéd	983 991,84	871 001,42	112 990,42	158 716,54
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles	604,36	604,36		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop	2 344 204,77	198 117,78	2 146 086,99	2 165 813,99
	Instal, mat et outil techn en tte prop	1 693 160,05	746 922,00	946 238,05	898 976,26
	Oeuvres d'art	164 658,27		164 658,27	
	Autres immob corpo en tte propriété	4 052 659,49	2 712 378,01	1 340 281,48	1 250 224,78
	Immo corpo en cours en tte prop				7 360,27
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	9 402 599,03	4 601 473,56	4 801 125,47	4 576 808,16



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	9 402 599,03	4 601 473,56	4 801 125,47	4 576 808,16
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisation en cours mise à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	21 014,50		21 014,50	21 014,50
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	43 691,00		43 691,00	43 691,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		9 467 304,53	4 601 473,56	4 865 830,97	4 641 513,66



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	1 056 009,77		1 056 009,77	379 826,35
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	753 303,43		753 303,43	851 012,38
	Créances sur l'Etat et collec publiques	36 745,64		36 745,64	745,64
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	206 360,35		206 360,35	161 943,06
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	3 950 358,21		3 950 358,21	4 906 506,18
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				73 689,81
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	6 002 777,40		6 002 777,40	6 373 723,42



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	450,71		450,71	450,43
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	450,71		450,71	450,43
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 470 532,64	4 601 473,56	10 869 059,08	11 015 687,51



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	5 100 000,00	5 100 000,00
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	961 496,21	482 621,70
	Résultat de l'exercice	597 756,00	478 874,51
	Subventions d'investissement	1 382 302,26	1 117 187,35
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		8 041 554,47	7 178 683,56



Exercice 2021

BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	401 910,00	500 309,82
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 305 224,78	912 774,16
	Dettes fiscales et sociales	523 051,66	699 216,17
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	15 670,00	15 523,00
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	350,37	65 234,82
	Produits constatés d'avance	110 469,91	
	DETTES TOTAL III	2 356 676,72	2 193 057,97



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	259 013,89	1 047 858,98
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	259 013,89	1 047 858,98
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	10 869 059,08	11 015 687,51



Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	9 600,40	10 327,28
Produits des services	2 366,32	2 044,04
Autres produits	1 775,98	626,96
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	13 742,70	12 998,28
Traitements, salaires, charges sociales	5 503,81	6 266,80
Achats et charges externes	6 907,50	5 839,11
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	584,32	436,15
Autres charges	362,23	517,12
Charges courantes non financières	13 357,87	13 059,18
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	384,83	-60,90
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	35,57	20,41
RESULTAT COURANT FINANCIER	-35,57	-20,41
RESULTAT COURANT	349,26	-81,31
Produits exceptionnels	1 084,37	587,61
Charges exceptionnelles	835,88	27,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	248,50	560,18
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	597,76	478,87



COMPTE DE RESULTAT 2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		430,00
Prestations de services	1 971 795,00	1 536 507,94
Divers produits d'exploitation	394 523,66	507 106,31
Production stockée		
Production immobilisée	157 298,00	
Subventions d'exploitation	9 600 402,07	10 327 276,60
Reprises sur dépréciations et provisions	765 043,82	
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	853 633,90	626 957,91
TOTAL I	13 742 696,45	12 998 278,76
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	6 907 502,50	5 839 107,86
Impôts et taxes sur rémunérations	145 410,82	153 981,50
Autres impôts, taxes et versem assimilés	73 299,16	61 888,35
Salaires et traitements	4 961 044,50	4 559 621,28



COMPTE DE RESULTAT 2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges sociales	542 770,47	1 707 179,74
Dotations amortissements des immob	473 190,42	436 152,29
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges	111 130,00	
Autres charges d'exploitation	143 518,00	301 252,58
TOTAL II	13 357 865,87	13 059 183,60
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	384 830,58	-60 904,84
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	35 570,18	20 405,40
Pertes de change		



COMPTE DE RESULTAT 2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	35 570,18	20 405,40
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-35 570,18	-20 405,40
A + B - RESULTAT COURANT	349 260,40	-81 310,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	897 486,97	417 664,37
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	186 885,09	169 946,73
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 084 372,06	587 611,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	705 876,46	27 426,35
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	130 000,00	
TOTAL VI	835 876,46	27 426,35
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	248 495,60	560 184,75



COMPTE DE RESULTAT 2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	14 827 068,51	13 585 889,86
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	14 229 312,51	13 107 015,35
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	597 756,00	478 874,51



Opérations Compte de Tiers

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 925 303,96	18 272 963,00	22 198 266,96
Titres de recette émis (b)	962 917,42	16 556 193,59	17 519 111,01
Réductions de titres (c)		171 658,42	171 658,42
Recettes nettes (d = b - c)	962 917,42	16 384 535,17	17 347 452,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 356 291,50	17 141 985,00	19 498 276,50
Mandats émis (f)	1 624 755,45	17 052 768,20	18 677 523,65
Annulations de mandats (g)		1 265 989,03	1 265 989,03
Depenses nettes (h = f - g)	1 624 755,45	15 786 779,17	17 411 534,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		597 756,00	
(h - d) Déficit	661 838,03		64 082,03



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	2 659 205,96		-661 838,03		1 997 367,93
Fonctionnement	961 496,21		597 756,00		1 559 252,21
TOTAL I	3 620 702,17		-64 082,03		3 556 620,14
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 620 702,17		-64 082,03		3 556 620,14



Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	114 670,00	373 330,00	488 000,00	114 959,63		114 959,63	373 040,37
20	Immobilisations incorporelles	77 762,00	41 195,92	118 957,92	63 347,28		63 347,28	55 610,64
21	Immobilisations corporelles	395 155,00	384 460,58	779 615,58	476 862,45		476 862,45	302 753,13
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	587 587,00	798 986,50	1 386 573,50	655 169,36		655 169,36	731 404,14
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	587 587,00	798 986,50	1 386 573,50	655 169,36		655 169,36	731 404,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	177 155,00	792 563,00	969 718,00	969 586,09		969 586,09	131,91
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	177 155,00	792 563,00	969 718,00	969 586,09		969 586,09	131,91
TOTAL GENERAL		764 742,00	1 591 549,50	2 356 291,50	1 624 755,45		1 624 755,45	731 536,05



Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	285 000,00	82 000,00	367 000,00	452 000,00		452 000,00	-85 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	285 000,00	82 000,00	367 000,00	452 000,00		452 000,00	-85 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	285 000,00	82 000,00	367 000,00	452 000,00		452 000,00	-85 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		373 000,00	373 000,00				373 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	479 742,00	46 356,00	526 098,00	510 917,42		510 917,42	15 180,58
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	479 742,00	419 356,00	899 098,00	510 917,42		510 917,42	388 180,58
001	Solde d'exécution de la section d'invest		2 659 205,96	2 659 205,96				2 659 205,96
TOTAL GENERAL		764 742,00	3 160 561,96	3 925 303,96	962 917,42		962 917,42	2 962 386,54



Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	7 639 536,00	12 509,00	7 652 045,00	7 507 834,95	717 569,84	6 790 265,11	861 779,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 191 510,00	205 719,00	7 397 229,00	7 894 712,95	497 483,95	7 397 229,00	
65	Autres charges de gestion courante	223 340,00	-15 191,00	208 149,00	181 588,69	38 070,69	143 518,00	64 631,00
66	Charges financières	28 840,00	17 326,00	46 166,00	48 434,73	12 864,55	35 570,18	10 595,82
67	Charges exceptionnelles	29 940,00	675 955,00	705 895,00	705 876,46		705 876,46	18,54
68	Dotations aux provisions et aux deprecia		203 403,00	203 403,00	203 403,00		203 403,00	
022	Dépenses imprévues de la section d'explo		30 000,00	30 000,00				30 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 113 166,00	1 129 721,00	16 242 887,00	16 541 850,78	1 265 989,03	15 275 861,75	967 025,25
023	Virement à la section d'investissement (		373 000,00	373 000,00				373 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	479 742,00	46 356,00	526 098,00	510 917,42		510 917,42	15 180,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	479 742,00	419 356,00	899 098,00	510 917,42		510 917,42	388 180,58
TOTAL GENERAL		15 592 908,00	1 549 077,00	17 141 985,00	17 052 768,20	1 265 989,03	15 786 779,17	1 355 205,83



Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	25 000,00	1 503 550,00	1 528 550,00	1 557 466,66		1 557 466,66	-28 916,66
70	Ventes de produits fabriques prestations	3 070 960,00	-329 858,00	2 741 102,00	2 498 497,08	132 178,42	2 366 318,66	374 783,34
74	Subventions d'exploitation	9 850 400,00	425 745,00	10 276 145,00	9 600 402,07		9 600 402,07	675 742,93
75	Autres produits de gestion courante	998 948,00	44 743,00	1 043 691,00	893 113,90	39 480,00	853 633,90	190 057,10
77	Produits exceptionnels	1 330 845,00	-718 184,21	612 660,79	897 486,97		897 486,97	-284 826,18
78	Reprises sur provisions et dépréciations	139 600,00		139 600,00	139 640,82		139 640,82	-40,82
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 415 753,00	925 995,79	16 341 748,79	15 586 607,50	171 658,42	15 414 949,08	926 799,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	177 155,00	792 563,00	969 718,00	969 586,09		969 586,09	131,91
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	177 155,00	792 563,00	969 718,00	969 586,09		969 586,09	131,91
002	Résultat d'exploitation reporté		961 496,21	961 496,21				961 496,21
TOTAL GENERAL		15 592 908,00	2 680 055,00	18 272 963,00	16 556 193,59	171 658,42	16 384 535,17	1 888 427,83



Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	114 959,63		114 959,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	114 959,63		114 959,63
2031	Frais d'études	2 448,70		2 448,70
2051	Concessions et droits assimilés	60 898,58		60 898,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	63 347,28		63 347,28
2153	Installations à caractère spécifique	133 407,94		133 407,94
2181	Installations générales agencements et a	194 946,75		194 946,75
2183	Matériel de bureau et matériel informati	18 123,40		18 123,40
2184	Mobilier	7 324,47		7 324,47
2188	Autres	123 059,89		123 059,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	476 862,45		476 862,45
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	655 169,36		655 169,36
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	655 169,36		655 169,36
13912	Subvention équipement transférées au com	8 686,24		8 686,24
13913	Subvention d'équipement transférées au c	40 000,00		40 000,00
13914	Subvention d'équipement transférées au c	138 198,85		138 198,85
15112	Provisions pour litiges et contentieux (	73 403,00		73 403,00
15182	Autres provisions pour risques (budgétai	552 000,00		552 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	157 298,00		157 298,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	969 586,09		969 586,09
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	969 586,09		969 586,09
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	1 624 755,45		1 624 755,45



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1314	Communes	452 000,00		452 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	452 000,00		452 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	452 000,00		452 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	452 000,00		452 000,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux (	37 727,00		37 727,00
28031	Amortissements frais d'études	7 294,76		7 294,76
2805	Concessions et droits similaires brevets	106 624,70		106 624,70
28145	Amortissements installations générales a	19 727,00		19 727,00
28153	Installations à caractère spécifique	76 661,00		76 661,00
28154	Matériel industriel	6 458,95		6 458,95
28155	Outillage industriel	663,20		663,20
28157	Amortissements agencements et aménagement	2 363,00		2 363,00
28181	Installations générales agencements et a	30 869,54		30 869,54
28182	Matériel de transport	2 322,00		2 322,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	77 584,41		77 584,41
28184	Mobilier	15 371,15		15 371,15
28188	Amortissements autres	127 250,71		127 250,71
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	510 917,42		510 917,42
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	510 917,42		510 917,42
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	962 917,42		962 917,42



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	590 826,47	118 914,26	471 912,21
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	164 843,68	34 945,54	129 898,14
6064	Fournitures administratives	9 835,42	254,21	9 581,21
6066	Carburants	2 093,31	43,43	2 049,88
6068	Autres matières et fournitures	95 742,01	6 106,98	89 635,03
611	Sous-traitance générale	3 341 225,60	244 123,92	3 097 101,68
6132	Locations immobilières	35 591,95	5 783,10	29 808,85
6135	Locations mobilières	214 477,66	7 489,32	206 988,34
6137	Redevances droits de passage et servitud	9 000,00		9 000,00
6156	Maintenance	853 799,12	85 596,31	768 202,81
6161	Multirisques	20 167,70		20 167,70
6168	Autres	1 340,37		1 340,37
618	Divers	100 555,75	3 077,30	97 478,45
6222	Commissions et courtages sur ventes	12 571,77	1 810,42	10 761,35
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	690,00		690,00
6226	Honoraires	176 777,36	14 695,90	162 081,46
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 227,57		16 227,57
6228	Divers	1 497,40		1 497,40
6231	Annonces et insertions	376 028,30	35 907,32	340 120,98
6236	Catalogues et imprimés	92 606,96	5 126,64	87 480,32
6238	Divers	4 084,19		4 084,19
6241	Transports sur achats	182,72		182,72
6248	Divers	134 367,43	11 444,74	122 922,69
6251	Voyages et déplacements	133 699,30	519,72	133 179,58



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6256	Missions	36 895,89		36 895,89
6257	Réceptions	192 874,18	238,85	192 635,33
6261	Frais d'affranchissement	10 891,05	1 121,94	9 769,11
6262	Frais de télécommunications	59 688,10	1 254,07	58 434,03
627	Services bancaires et assimilés	2 471,62		2 471,62
6281	Concours divers -cotisations	5 640,00	2 000,00	3 640,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	676 152,83	79 578,93	596 573,90
6288	Autres	4 229,12	75,98	4 153,14
63512	Taxes foncières	69 970,00	48 982,00	20 988,00
63513	Autres impôts locaux	30 744,38		30 744,38
6358	Autres droits	770,56	204,96	565,60
637	Autres impôts taxes et versements assimi	29 275,18	8 274,00	21 001,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	7 507 834,95	717 569,84	6 790 265,11
6218	Autre personnel extérieur	190 536,55		190 536,55
6312	Taxe d'apprentissage	40 018,53	3 501,08	36 517,45
6318	Autres impôts taxes et versements assimi	3 500,00		3 500,00
6332	Cotisations versées au FNAL	21 391,00		21 391,00
6333	Participation des employeurs à la format	91 291,90	28 013,11	63 278,79
6334	Participation des employeurs à l'effort	38 974,00	18 250,42	20 723,58
6411	Salaires, appointements, commissions de	4 689 285,30	1 559,54	4 687 725,76
6412	Congés payés	415 423,09	307 905,76	107 517,33
6413	Primes et gratifications	33 743,93	510,36	33 233,57
6414	Indemnités et avantages divers	2 228,50		2 228,50
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 281 999,88	135 912,21	1 146 087,67



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6452	Cotisations aux mutuelles	74 784,92		74 784,92
6453	Cotisations aux caisses de retraite	343 021,81		343 021,81
6454	Cotisations aux ASSEDIC	210 855,27		210 855,27
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	136 788,07		136 788,07
6472	Versements aux comités d'entreprise	35 082,08		35 082,08
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	41 423,00		41 423,00
6475	Médecine du travail pharmacie	24 108,12	1 831,47	22 276,65
648	Autres charges de personnel	220 257,00		220 257,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	7 894 712,95	497 483,95	7 397 229,00
6518	Autres	181 587,07	38 070,69	143 516,38
658	Charges diverses de gestion courante	1,62		1,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	181 588,69	38 070,69	143 518,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 010,37		19 010,37
66112	Intérêts - rattachement des icne	29 424,36	12 864,55	16 559,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	48 434,73	12 864,55	35 570,18
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur le	552 552,00		552 552,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opéra	82 845,58		82 845,58
673	Titres annulés exercices antérieurs	70 478,88		70 478,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	705 876,46		705 876,46
6815	Dotations aux provisions pour risques et	73 403,00		73 403,00
6875	Dotations aux provisions pour risques et	130 000,00		130 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux provisions et aux deprecia	203 403,00		203 403,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 541 850,78	1 265 989,03	15 275 861,75
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	473 190,42		473 190,42



Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6815	Dotations aux provisions pour risques et	37 727,00		37 727,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	510 917,42		510 917,42
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	510 917,42		510 917,42
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	17 052 768,20	1 265 989,03	15 786 779,17



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	89 917,66		89 917,66
6459	Remboursement sur charges de sécurité so	1 467 549,00		1 467 549,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 557 466,66		1 557 466,66
706	Prestations de services	2 097 115,78	125 320,78	1 971 795,00
7083	Locations diverses	17 097,03	287,04	16 809,99
7084	Mise à disposition de personnel facturée	170 949,23	5 886,40	165 062,83
7087	Remboursements de frais	138 335,04	684,20	137 650,84
7088	Autres produits d'activités annexes (ces	75 000,00		75 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations	2 498 497,08	132 178,42	2 366 318,66
74	Subventions d'exploitation	9 600 402,07		9 600 402,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	9 600 402,07		9 600 402,07
751	Redevances pour concessions brevets lice	405 004,69	11 800,00	393 204,69
752	Revenus des immeubles non affectés à des	386 669,10	27 680,00	358 989,10
7588	Autres	101 440,11		101 440,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	893 113,90	39 480,00	853 633,90
7711	Dédits et pénalités perçus	131 349,00		131 349,00
7713	Libéralités reçues	10 000,00		10 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	722 987,66		722 987,66
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	33 150,31		33 150,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	897 486,97		897 486,97
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci	139 640,82		139 640,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	Reprises sur provisions et dépréciations	139 640,82		139 640,82
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 586 607,50	171 658,42	15 414 949,08
722	Immobilisations corporelles	157 298,00		157 298,00



Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
777	Quote-part des subventions d'investissem	186 885,09		186 885,09
7815	Reprises sur provisions pour risques et	625 403,00		625 403,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	969 586,09		969 586,09
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	969 586,09		969 586,09
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	16 556 193,59	171 658,42	16 384 535,17



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
102	Sous Total compte 102		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
10	Sous Total compte 10		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
110	Report à nouveau solde créditeur		482 621,70		478 874,51				961 496,21		961 496,21
11	Sous Total compte 11		482 621,70		478 874,51				961 496,21		961 496,21
12	Résultat exercice bénéf ou perte		478 874,51	478 874,51				478 874,51	478 874,51		0,00
12	Sous Total compte 12		478 874,51	478 874,51				478 874,51	478 874,51		0,00
1312	Région		124 371,04						124 371,04		124 371,04
1313	Dépt		600 000,00						600 000,00		600 000,00
1314	Cnes		1 352 500,00				452 000,00		1 804 500,00		1 804 500,00
131	Sous Total compte 131		2 076 871,04				452 000,00		2 528 871,04		2 528 871,04
13912	Subv équipt transf - Région	55 719,77				8 686,24		64 406,01		64 406,01	
13913	Subv équipt transf - Dépt	440 000,00				40 000,00		480 000,00		480 000,00	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13914	Subv équipt transf - Cnes et struc inter	463 963,92				138 198,85		602 162,77		602 162,77	
1391	Sous Total compte 1391	959 683,69				186 885,09		1 146 568,78		1 146 568,78	
139	Sous Total compte 139	959 683,69				186 885,09		1 146 568,78		1 146 568,78	
13	Sous Total compte 13	959 683,69	2 076 871,04			186 885,09	452 000,00	1 146 568,78	2 528 871,04		1 382 302,26
15111	Prov litiges et contentieux (nb)				73 403,00				73 403,00		73 403,00
15112	Prov litiges et contentieux (b)		35 676,00			73 403,00	37 727,00	73 403,00	73 403,00		0,00
1511	Sous Total compte 1511		35 676,00		73 403,00	73 403,00	37 727,00	73 403,00	146 806,00		73 403,00
15181	Autres prov pour risques (nb)				130 000,00				130 000,00		130 000,00
15182	Autres prov pour risques (b)		552 000,00			552 000,00		552 000,00	552 000,00		0,00
1518	Sous Total compte 1518		552 000,00		130 000,00	552 000,00		552 000,00	682 000,00		130 000,00
151	Sous Total compte 151		587 676,00		203 403,00	625 403,00	37 727,00	625 403,00	828 806,00		203 403,00
1582	Autres prov risques et charges (b)		8 411,00						8 411,00		8 411,00
158	Sous Total compte 158		8 411,00						8 411,00		8 411,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
15	Sous Total compte 15		596 087,00		203 403,00	625 403,00	37 727,00	625 403,00	837 217,00		211 814,00
1641	Emprunts en euros		487 445,27			114 959,63		114 959,63	487 445,27		372 485,64
164	Sous Total compte 164		487 445,27			114 959,63		114 959,63	487 445,27		372 485,64
16884	Int sur empts étab crédit		12 864,55	12 864,55	29 424,36			12 864,55	42 288,91		29 424,36
1688	Sous Total compte 1688		12 864,55	12 864,55	29 424,36			12 864,55	42 288,91		29 424,36
168	Sous Total compte 168		12 864,55	12 864,55	29 424,36			12 864,55	42 288,91		29 424,36
16	Sous Total compte 16		500 309,82	12 864,55	29 424,36	114 959,63		127 824,18	529 734,18		401 910,00
	Total classe 1	959 683,69	9 234 764,07	491 739,06	711 701,87	927 247,72	489 727,00	2 378 670,47	10 436 192,94	1 146 568,78	9 204 091,25
2031	Frais d'études	160 871,55				2 448,70		163 320,25		163 320,25	
203	Sous Total compte 203	160 871,55				2 448,70		163 320,25		163 320,25	
2051	Concessions et droits assimilés	923 093,26				60 898,58		983 991,84		983 991,84	
205	Sous Total compte 205	923 093,26				60 898,58		983 991,84		983 991,84	
2088	Autres immobilisations incorporelles	604,36						604,36		604,36	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
208	Sous Total compte 208	604,36						604,36		604,36	
20	Sous Total compte 20	1 084 569,17				63 347,28		1 147 916,45		1 147 916,45	
2145	Const sol autrui instal agencat amégat	2 344 204,77						2 344 204,77		2 344 204,77	
214	Sous Total compte 214	2 344 204,77						2 344 204,77		2 344 204,77	
2153	Instal à caractère spécif	1 128 822,51				133 407,94		1 262 230,45		1 262 230,45	
2154	Mat indust	301 685,36						301 685,36		301 685,36	
2155	Outillage industriel	7 496,87						7 496,87		7 496,87	
2157	Agencat amégat mat outill indust	121 747,37						121 747,37		121 747,37	
215	Sous Total compte 215	1 559 752,11				133 407,94		1 693 160,05		1 693 160,05	
216	Collections et oeuvres d'art			7 360,27		157 298,00		164 658,27		164 658,27	
2181	Instal gales agencat amngts divers	471 400,63				194 946,75		666 347,38		666 347,38	
2182	Mat de transport	30 208,00						30 208,00		30 208,00	
2183	Mat bureau mat informatique	1 167 171,94				18 123,40		1 185 295,34		1 185 295,34	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2184	Mobilier	456 121,14				7 324,47		463 445,61		463 445,61	
2188	Autres	1 584 303,27				123 059,89		1 707 363,16		1 707 363,16	
218	Sous Total compte 218	3 709 204,98				343 454,51		4 052 659,49		4 052 659,49	
21	Sous Total compte 21	7 613 161,86		7 360,27		634 160,45		8 254 682,58		8 254 682,58	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	7 360,27			7 360,27			7 360,27	7 360,27		0,00
231	Sous Total compte 231	7 360,27			7 360,27			7 360,27	7 360,27		0,00
23	Sous Total compte 23	7 360,27			7 360,27			7 360,27	7 360,27		0,00
261	Titres de participation	21 014,50						21 014,50		21 014,50	
26	Sous Total compte 26	21 014,50						21 014,50		21 014,50	
275	Dépôts et cautionnements versés	43 691,00						43 691,00		43 691,00	
27	Sous Total compte 27	43 691,00						43 691,00		43 691,00	
28031	Amort frais études		65 155,23				7 294,76		72 449,99		72 449,99
2803	Sous Total compte 2803		65 155,23				7 294,76		72 449,99		72 449,99



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions droits similaires brevets		764 376,72				106 624,70		871 001,42		871 001,42
28088	Autres immobilisations incorporelles		604,36						604,36		604,36
2808	Sous Total compte 2808		604,36						604,36		604,36
280	Sous Total compte 280		830 136,31				113 919,46		944 055,77		944 055,77
28145	Amort inst gen agct amgt construct		178 390,78				19 727,00		198 117,78		198 117,78
2814	Sous Total compte 2814		178 390,78				19 727,00		198 117,78		198 117,78
28153	Instal à caractère spécif		307 367,72				76 661,00		384 028,72		384 028,72
28154	Mat indust		286 794,80				6 458,95		293 253,75		293 253,75
28155	Outillage industriel		5 646,12				663,20		6 309,32		6 309,32
28157	Amort agencat amégat mat outil indust		60 967,21				2 363,00		63 330,21		63 330,21
2815	Sous Total compte 2815		660 775,85				86 146,15		746 922,00		746 922,00
28181	Instal gales agencat amngts divers		176 763,60				30 869,54		207 633,14		207 633,14
28182	Mat de transport		23 244,12				2 322,00		25 566,12		25 566,12



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		960 519,32				77 584,41		1 038 103,73		1 038 103,73
28184	Mobilier		361 453,74				15 371,15		376 824,89		376 824,89
28188	Amort autres		936 999,42				127 250,71		1 064 250,13		1 064 250,13
2818	Sous Total compte 2818		2 458 980,20				253 397,81		2 712 378,01		2 712 378,01
281	Sous Total compte 281		3 298 146,83				359 270,96		3 657 417,79		3 657 417,79
28	Sous Total compte 28		4 128 283,14				473 190,42		4 601 473,56		4 601 473,56
	Total classe 2	8 769 796,80	4 128 283,14	7 360,27	7 360,27	697 507,73	473 190,42	9 474 664,80	4 608 833,83	9 467 304,53	4 601 473,56
4011	Fournisseurs		255 597,48	7 462 204,65	7 267 053,03			7 462 204,65	7 522 650,51		60 445,86
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		2 496,12						2 496,12		2 496,12
4017	Sous Total compte 4017		2 496,12						2 496,12		2 496,12
401	Sous Total compte 401		258 093,60	7 462 204,65	7 267 053,03			7 462 204,65	7 525 146,63		62 941,98
4041	Fournis immob			621 724,05	621 724,05			621 724,05	621 724,05		0,00
404	Sous Total compte 404			621 724,05	621 724,05			621 724,05	621 724,05		0,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournis factures non parvenues		654 680,56	654 680,56	1 242 282,80			654 680,56	1 896 963,36		1 242 282,80
40	Sous Total compte 40		912 774,16	8 738 609,26	9 131 059,88			8 738 609,26	10 043 834,04		1 305 224,78
411	Clients	381 974,38		2 206 013,95	1 782 307,91			2 587 988,33	1 782 307,91	805 680,42	
4161	Créances douteuses	137 492,79		134 615,85	126 981,35			272 108,64	126 981,35	145 127,29	
416	Sous Total compte 416	137 492,79		134 615,85	126 981,35			272 108,64	126 981,35	145 127,29	
418	Clients - produits non encore facturés			105 202,06				105 202,06		105 202,06	
41	Sous Total compte 41	519 467,17		2 445 831,86	1 909 289,26			2 965 299,03	1 909 289,26	1 056 009,77	
421	Personnel - rémunérations dues		32 457,86	3 554 382,56	3 557 772,70			3 554 382,56	3 590 230,56		35 848,00
422	Comité entreprise oeuvres sociales		11 161,47	38 536,95	27 375,48			38 536,95	38 536,95		0,00
427	Personnel - oppositions			182,29	182,29			182,29	182,29		0,00
429	Deficit débets comptables et régisseurs			28,38	28,38			28,38	28,38		0,00
42	Sous Total compte 42		43 619,33	3 593 130,18	3 585 358,85			3 593 130,18	3 628 978,18		35 848,00
431	Sécurité sociale			2 167 061,97	2 355 708,97			2 167 061,97	2 355 708,97		188 647,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux		75 632,00	896 940,17	920 267,80			896 940,17	995 899,80		98 959,63
4382	Charges sociales sur congés à payer		307 905,76	307 905,76				307 905,76	307 905,76		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer		135 912,21	135 912,21				135 912,21	135 912,21		0,00
438	Sous Total compte 438		443 817,97	443 817,97				443 817,97	443 817,97		0,00
43	Sous Total compte 43		519 449,97	3 507 820,11	3 275 976,77			3 507 820,11	3 795 426,74		287 606,63
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			45 194,50	9 194,50			45 194,50	9 194,50	36 000,00	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	745,64						745,64		745,64	
441	Sous Total compte 441	745,64		45 194,50	9 194,50			45 940,14	9 194,50	36 745,64	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		15 523,00	197 230,81	197 377,81			197 230,81	212 900,81		15 670,00
442	Sous Total compte 442		15 523,00	197 230,81	197 377,81			197 230,81	212 900,81		15 670,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			14 478,05	14 478,05			14 478,05	14 478,05		0,00
443	Sous Total compte 443			14 478,05	14 478,05			14 478,05	14 478,05		0,00
4452	Etat - TVA intra-communautaire due			51 433,27	51 482,73			51 433,27	51 482,73		49,46



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	11 541,88		81 514,32	81 514,00			93 056,20	81 514,00	11 542,20	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	56 978,50		749 418,67	770 444,94			806 397,17	770 444,94	35 952,23	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	782 492,00		11 528 486,00	11 605 169,00			12 310 978,00	11 605 169,00	705 809,00	
4456	Sous Total compte 4456	851 012,38		12 359 418,99	12 457 127,94			13 210 431,37	12 457 127,94	753 303,43	
44571	Etat - TVA collectée		28 921,30	939 314,10	1 097 015,78			939 314,10	1 125 937,08		186 622,98
4457	Sous Total compte 4457		28 921,30	939 314,10	1 097 015,78			939 314,10	1 125 937,08		186 622,98
445	Sous Total compte 445	851 012,38	28 921,30	13 350 166,36	13 605 626,45			14 201 178,74	13 634 547,75	566 630,99	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			318 645,06	331 569,65			318 645,06	331 569,65		12 924,59
4486	Etat - autres charges à payer		107 225,57	107 225,57				107 225,57	107 225,57		0,00
448	Sous Total compte 448		107 225,57	107 225,57				107 225,57	107 225,57		0,00
44	Sous Total compte 44	851 758,02	151 669,87	14 032 940,35	14 158 246,46			14 884 698,37	14 309 916,33	574 782,04	
466	Excéd de verSEMENT		24 871,16	76 201,17	51 330,01			76 201,17	76 201,17		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		461,50	446 853,54	446 742,41			446 853,54	447 203,91		350,37



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671		461,50	446 853,54	446 742,41			446 853,54	447 203,91		350,37
46721	Débiteurs divers - amiable	90 563,21		2 566 185,52	2 519 234,23			2 656 748,73	2 519 234,23	137 514,50	
46726	Débiteurs divers - contentieux	71 379,85		43 850,00	46 384,00			115 229,85	46 384,00	68 845,85	
4672	Sous Total compte 4672	161 943,06		2 610 035,52	2 565 618,23			2 771 978,58	2 565 618,23	206 360,35	
467	Sous Total compte 467	161 943,06	461,50	3 056 889,06	3 012 360,64			3 218 832,12	3 012 822,14	206 009,98	
4686	Divers - charges à payer		39 902,16	39 902,16				39 902,16	39 902,16		0,00
468	Sous Total compte 468		39 902,16	39 902,16				39 902,16	39 902,16		0,00
46	Sous Total compte 46	161 943,06	65 234,82	3 172 992,39	3 063 690,65			3 334 935,45	3 128 925,47	206 009,98	
4711	Verst des régisseurs			551 510,32	570 582,72			551 510,32	570 582,72		19 072,40
4712	Viremts réimputés			4 772,70	4 772,70			4 772,70	4 772,70		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres		964 686,12	10 982 687,34	10 257 942,71			10 982 687,34	11 222 628,83		239 941,49
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			55 828,77	55 828,77			55 828,77	55 828,77		0,00
47141	Sous Total compte 47141			55 828,77	55 828,77			55 828,77	55 828,77		0,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47143	Flux d'encaissements à réimputer			8 280,00	8 280,00			8 280,00	8 280,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714			64 108,77	64 108,77			64 108,77	64 108,77		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		83 172,86	133 007,73	49 834,87			133 007,73	133 007,73		0,00
471	Sous Total compte 471		1 047 858,98	11 736 086,86	10 947 241,77			11 736 086,86	11 995 100,75		259 013,89
4722	DACR commission carte bancaire			52,28	52,28			52,28	52,28		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			71 381,42	71 381,42			71 381,42	71 381,42		0,00
472	Sous Total compte 472			71 433,70	71 433,70			71 433,70	71 433,70		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés	450,00						450,00		450,00	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,43		2,15	1,87			2,58	1,87	0,71	
478	Sous Total compte 478	450,43		2,15	1,87			452,58	1,87	450,71	
47	Sous Total compte 47	450,43	1 047 858,98	11 807 522,71	11 018 677,34			11 807 973,14	12 066 536,32		258 563,18
486	Charges constatées d'avance	73 689,81			73 689,81			73 689,81	73 689,81		0,00
487	Produits constatés d'avance				110 469,91				110 469,91		110 469,91



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
48	Sous Total compte 48	73 689,81			184 159,72			73 689,81	184 159,72		110 469,91
491	Dépréciat comptes de clients		139 640,82	139 640,82				139 640,82	139 640,82		0,00
49	Sous Total compte 49		139 640,82	139 640,82				139 640,82	139 640,82		0,00
	Total classe 4	1 607 308,49	2 880 247,95	47 438 487,68	46 326 458,93			49 045 796,17	49 206 706,88	2 052 869,90	2 213 780,61
51172	Chèques impayés	33,00			33,00			33,00	33,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117	33,00			33,00			33,00	33,00		0,00
511	Sous Total compte 511	33,00			33,00			33,00	33,00		0,00
515	Compte au trésor	4 860 073,18		12 577 519,55	13 532 399,10			17 437 592,73	13 532 399,10	3 905 193,63	
51	Sous Total compte 51	4 860 106,18		12 577 519,55	13 532 432,10			17 437 625,73	13 532 432,10	3 905 193,63	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	45 000,00		97 117,68	98 353,10			142 117,68	98 353,10	43 764,58	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	1 400,00						1 400,00		1 400,00	
541	Sous Total compte 541	46 400,00		97 117,68	98 353,10			143 517,68	98 353,10	45 164,58	
54	Sous Total compte 54	46 400,00		97 117,68	98 353,10			143 517,68	98 353,10	45 164,58	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 480 503,51	1 480 503,51			1 480 503,51	1 480 503,51		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			101 317,54	101 317,54			101 317,54	101 317,54		0,00
588	Autres virements internes			47 463,25	47 463,25			47 463,25	47 463,25		0,00
58	Sous Total compte 58			1 629 284,30	1 629 284,30			1 629 284,30	1 629 284,30		0,00
	Total classe 5	4 906 506,18		14 303 921,53	15 260 069,50			19 210 427,71	15 260 069,50	3 950 358,21	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					590 826,47	118 914,26	590 826,47	118 914,26	471 912,21	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipt					164 843,68	34 945,54	164 843,68	34 945,54	129 898,14	
6064	Fournitures administratives					9 835,42	254,21	9 835,42	254,21	9 581,21	
6066	Carburants					2 093,31	43,43	2 093,31	43,43	2 049,88	
6068	Autres matières et fournitures					95 742,01	6 106,98	95 742,01	6 106,98	89 635,03	
606	Sous Total compte 606					863 340,89	160 264,42	863 340,89	160 264,42	703 076,47	
60	Sous Total compte 60					863 340,89	160 264,42	863 340,89	160 264,42	703 076,47	
611	Sous-traitance générale					3 341 225,60	244 123,92	3 341 225,60	244 123,92	3 097 101,68	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières					35 591,95	5 783,10	35 591,95	5 783,10	29 808,85	
6135	Locations mobilières					214 477,66	7 489,32	214 477,66	7 489,32	206 988,34	
6137	Redev droits passage servitude diverses					9 000,00		9 000,00		9 000,00	
613	Sous Total compte 613					259 069,61	13 272,42	259 069,61	13 272,42	245 797,19	
6156	Maintenance					853 799,12	85 596,31	853 799,12	85 596,31	768 202,81	
615	Sous Total compte 615					853 799,12	85 596,31	853 799,12	85 596,31	768 202,81	
6161	Multirisques					20 167,70		20 167,70		20 167,70	
6168	Autres					1 340,37		1 340,37		1 340,37	
616	Sous Total compte 616					21 508,07		21 508,07		21 508,07	
618	Divers					100 555,75	3 077,30	100 555,75	3 077,30	97 478,45	
61	Sous Total compte 61					4 576 158,15	346 069,95	4 576 158,15	346 069,95	4 230 088,20	
6218	Autre personnel extérieur					190 536,55		190 536,55		190 536,55	
621	Sous Total compte 621					190 536,55		190 536,55		190 536,55	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6222	Commissions et courtages sur ventes					12 571,77	1 810,42	12 571,77	1 810,42	10 761,35	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					690,00		690,00		690,00	
6226	Honoraires					176 777,36	14 695,90	176 777,36	14 695,90	162 081,46	
6227	Frais d'actes et de contentieux					16 227,57		16 227,57		16 227,57	
6228	Divers					1 497,40		1 497,40		1 497,40	
622	Sous Total compte 622					207 764,10	16 506,32	207 764,10	16 506,32	191 257,78	
6231	Annonces et insertions					376 028,30	35 907,32	376 028,30	35 907,32	340 120,98	
6236	Catalogues et imprimés					92 606,96	5 126,64	92 606,96	5 126,64	87 480,32	
6238	Divers					4 084,19		4 084,19		4 084,19	
623	Sous Total compte 623					472 719,45	41 033,96	472 719,45	41 033,96	431 685,49	
6241	Transports sur achats					182,72		182,72		182,72	
6248	Divers					134 367,43	11 444,74	134 367,43	11 444,74	122 922,69	
624	Sous Total compte 624					134 550,15	11 444,74	134 550,15	11 444,74	123 105,41	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages et déplacements					133 699,30	519,72	133 699,30	519,72	133 179,58	
6256	Missions					36 895,89		36 895,89		36 895,89	
6257	Réceptions					192 874,18	238,85	192 874,18	238,85	192 635,33	
625	Sous Total compte 625					363 469,37	758,57	363 469,37	758,57	362 710,80	
6261	Frais d'affranchissement					10 891,05	1 121,94	10 891,05	1 121,94	9 769,11	
6262	Frais de télécommunication					59 688,10	1 254,07	59 688,10	1 254,07	58 434,03	
626	Sous Total compte 626					70 579,15	2 376,01	70 579,15	2 376,01	68 203,14	
627	Services bancaires et assimilés					2 471,62		2 471,62		2 471,62	
6281	Concours divers - cotisations					5 640,00	2 000,00	5 640,00	2 000,00	3 640,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux					676 152,83	79 578,93	676 152,83	79 578,93	596 573,90	
6288	Autres					4 229,12	75,98	4 229,12	75,98	4 153,14	
628	Sous Total compte 628					686 021,95	81 654,91	686 021,95	81 654,91	604 367,04	
62	Sous Total compte 62					2 128 112,34	153 774,51	2 128 112,34	153 774,51	1 974 337,83	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6312	Taxe d'apprentissage					40 018,53	3 501,08	40 018,53	3 501,08	36 517,45	
6318	Autres impôts tax verst sur rému					3 500,00		3 500,00		3 500,00	
631	Sous Total compte 631					43 518,53	3 501,08	43 518,53	3 501,08	40 017,45	
6332	Cotisations versées au FNAL					21 391,00		21 391,00		21 391,00	
6333	Particip employ à format cont					91 291,90	28 013,11	91 291,90	28 013,11	63 278,79	
6334	Particip employeurs effort const					38 974,00	18 250,42	38 974,00	18 250,42	20 723,58	
633	Sous Total compte 633					151 656,90	46 263,53	151 656,90	46 263,53	105 393,37	
63512	Taxes foncières					69 970,00	48 982,00	69 970,00	48 982,00	20 988,00	
63513	Autres impôts locaux					30 744,38		30 744,38		30 744,38	
6351	Sous Total compte 6351					100 714,38	48 982,00	100 714,38	48 982,00	51 732,38	
6358	Autres droits					770,56	204,96	770,56	204,96	565,60	
635	Sous Total compte 635					101 484,94	49 186,96	101 484,94	49 186,96	52 297,98	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					29 275,18	8 274,00	29 275,18	8 274,00	21 001,18	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					325 935,55	107 225,57	325 935,55	107 225,57	218 709,98	
6411	Salaires, appointements, base					4 689 285,30	1 559,54	4 689 285,30	1 559,54	4 687 725,76	
6412	Congés payés					415 423,09	307 905,76	415 423,09	307 905,76	107 517,33	
6413	Primes et gratifications					33 743,93	510,36	33 743,93	510,36	33 233,57	
6414	Indemnités et avantages divers					2 228,50		2 228,50		2 228,50	
64198	Autres remboursements						89 917,66		89 917,66		89 917,66
6419	Sous Total compte 6419						89 917,66		89 917,66		89 917,66
641	Sous Total compte 641					5 140 680,82	399 893,32	5 140 680,82	399 893,32	4 740 787,50	
6451	Cotisations à l'URSSAF					1 281 999,88	135 912,21	1 281 999,88	135 912,21	1 146 087,67	
6452	Cotisations aux mutuelles					74 784,92		74 784,92		74 784,92	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					343 021,81		343 021,81		343 021,81	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					210 855,27		210 855,27		210 855,27	
6458	Cotisations autres organismes sociaux					136 788,07		136 788,07		136 788,07	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						1 467 549,00		1 467 549,00		1 467 549,00
645	Sous Total compte 645					2 047 449,95	1 603 461,21	2 047 449,95	1 603 461,21	443 988,74	
6472	Verst au comité entreprise					35 082,08		35 082,08		35 082,08	
6474	Verst aux oeuvres sociales					41 423,00		41 423,00		41 423,00	
6475	Médecine du travail pharmacie					24 108,12	1 831,47	24 108,12	1 831,47	22 276,65	
647	Sous Total compte 647					100 613,20	1 831,47	100 613,20	1 831,47	98 781,73	
648	Autres charges de personnel					220 257,00		220 257,00		220 257,00	
64	Sous Total compte 64					7 509 000,97	2 005 186,00	7 509 000,97	2 005 186,00	5 503 814,97	
6518	Autres					181 587,07	38 070,69	181 587,07	38 070,69	143 516,38	
651	Sous Total compte 651					181 587,07	38 070,69	181 587,07	38 070,69	143 516,38	
658	Charges diverses gest courante					1,62		1,62		1,62	
65	Sous Total compte 65					181 588,69	38 070,69	181 588,69	38 070,69	143 518,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					19 010,37		19 010,37		19 010,37	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des icne					29 424,36	12 864,55	29 424,36	12 864,55	16 559,81	
6611	Sous Total compte 6611					48 434,73	12 864,55	48 434,73	12 864,55	35 570,18	
661	Sous Total compte 661					48 434,73	12 864,55	48 434,73	12 864,55	35 570,18	
66	Sous Total compte 66					48 434,73	12 864,55	48 434,73	12 864,55	35 570,18	
6717	Rappel impôts autres qu'impôts bénéfices					552 552,00		552 552,00		552 552,00	
6718	Autres charg except sur opérat gestion					82 845,58		82 845,58		82 845,58	
671	Sous Total compte 671					635 397,58		635 397,58		635 397,58	
673	Titres annulés exercices antérieurs					70 478,88		70 478,88		70 478,88	
67	Sous Total compte 67					705 876,46		705 876,46		705 876,46	
6811	DA - immob corpo et incorpo					473 190,42		473 190,42		473 190,42	
6815	Dotat provisions pour risques et charges					111 130,00		111 130,00		111 130,00	
681	Sous Total compte 681					584 320,42		584 320,42		584 320,42	
6875	Dot provis risques et charges except					130 000,00		130 000,00		130 000,00	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
687	Sous Total compte 687					130 000,00		130 000,00		130 000,00	
68	Sous Total compte 68					714 320,42		714 320,42		714 320,42	
	Total classe 6					17 052 768,20	2 823 455,69	17 052 768,20	2 823 455,69	15 786 779,17	1 557 466,66
706	Prestations de services					125 320,78	2 097 115,78	125 320,78	2 097 115,78		1 971 795,00
7083	Locations diverses					287,04	17 097,03	287,04	17 097,03		16 809,99
7084	Mise à dispo persel facturée					5 886,40	170 949,23	5 886,40	170 949,23		165 062,83
7087	Remboursements de frais					684,20	138 335,04	684,20	138 335,04		137 650,84
7088	Aut prod activ annex cessions approv						75 000,00		75 000,00		75 000,00
708	Sous Total compte 708					6 857,64	401 381,30	6 857,64	401 381,30		394 523,66
70	Sous Total compte 70					132 178,42	2 498 497,08	132 178,42	2 498 497,08		2 366 318,66
722	Immob corporelles						157 298,00		157 298,00		157 298,00
72	Sous Total compte 72						157 298,00		157 298,00		157 298,00
74	Subv exploitation						9 600 402,07		9 600 402,07		9 600 402,07



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74	Sous Total compte 74						9 600 402,07		9 600 402,07		9 600 402,07
751	Redev concessions brevets licences					11 800,00	405 004,69	11 800,00	405 004,69		393 204,69
752	Revenus immeubles non aff a activ profes					27 680,00	386 669,10	27 680,00	386 669,10		358 989,10
7588	Autres						101 440,11		101 440,11		101 440,11
758	Sous Total compte 758						101 440,11		101 440,11		101 440,11
75	Sous Total compte 75					39 480,00	893 113,90	39 480,00	893 113,90		853 633,90
7711	Dédits et pénalités perçus						131 349,00		131 349,00		131 349,00
7713	Libéralités reçues						10 000,00		10 000,00		10 000,00
7718	Autres prod except sur opé gestion						722 987,66		722 987,66		722 987,66
771	Sous Total compte 771						864 336,66		864 336,66		864 336,66
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						33 150,31		33 150,31		33 150,31
777	Quote part subv invest virée au résultat						186 885,09		186 885,09		186 885,09
77	Sous Total compte 77						1 084 372,06		1 084 372,06		1 084 372,06



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7815	Rep provis risques et charges exploit						625 403,00		625 403,00		625 403,00
7817	Reprises dépréciations actifs circulants						139 640,82		139 640,82		139 640,82
781	Sous Total compte 781						765 043,82		765 043,82		765 043,82
78	Sous Total compte 78						765 043,82		765 043,82		765 043,82
	Total classe 7					171 658,42	14 998 726,93	171 658,42	14 998 726,93		14 827 068,51
	Total général	16 243 295,16	16 243 295,16	62 241 508,54	62 305 590,57	18 849 182,07	18 785 100,04	97 333 985,77	97 333 985,77	32 403 880,59	32 403 880,59



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
Tickets vestiaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
Tickets vestiaire	10 348,00	0,00	10 348,00	0,00	1 230,00	1 230,00	9 118,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	10 348,00	0,00	10 348,00	0,00	1 230,00	1 230,00	9 118,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
Tickets vestiaire	0,00	1 230,00	1 230,00	10 348,00	0,00	10 348,00	0,00	9 118,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	1 230,00	1 230,00	10 348,00	0,00	10 348,00	0,00	9 118,00
TOTAUX	10 348,00	1 230,00	11 578,00	10 348,00	1 230,00	11 578,00	9 118,00	9 118,00



Page des signatures

06600 - cent quatre 104

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**GEOFFROY Bernard (1013298424-0), AGFiP de Classe normale****A DRFiP D'ILE-DE-FRANCE ET DE..., le 02/03/2022**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **cent quatre 104** pendant l'année **2021** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MARIEL Pierre-Louis (1013013560-0), AGFiP de Classe Exceptionnelle**A IDF ET PARIS - ETS LOCAUX ET INT, le 10/03/2022**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00021

Délibération n°2022-02 portant approbation du
procès-verbal du 10 décembre 2021 du conseil
d'Administration de l'établissement public de
coopération culturelle CENTQUATRE-PARIS

DÉLIBÉRATION N°2022-02 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 10 décembre 2021 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 10 décembre 2021 joint en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00023

Délibération n°2022-03 EPCC
CENTQUATRE-PARIS portant approbation du
procès-verbal du 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-03 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 10 mars 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 10 mars 2022 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 10 mars 2022 joint en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00025

Délibération n°2022-04EPCC
CENTQUATRE-PARIS portant approbation du
compte de gestion et du compte administratif
202

DÉLIBÉRATION N°2022-04 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2020-27 du 9 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 approuvant le budget supplémentaire ;

Vu la délibération n°2021-10 du 19 octobre 2021 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Vu la délibération n°2021-21 du 10 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021 figurant en annexe

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 figurant en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00028

Délibération n°2022-05 Affectation du résultat
2021

DÉLIBÉRATION N°2022-05 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2020-27 du 9 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021;

Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 approuvant le budget supplémentaire ;

Vu la délibération n°2021-10 du 19 octobre 2021 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Vu la délibération n°2021-21 du 10 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation cumulé constaté sur la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 d'un montant de 1 559 252.21 €.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00029

Délibération n°2022-06 Budget supplémentaire

DÉLIBÉRATION N°2022-06 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget supplémentaire 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS notamment les articles 9 et 15.1 ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2021-11 du 19 octobre 2021 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2022 ;

Vu la délibération n°2021-22 du 10 décembre 2021 portant approbation du budget primitif 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le budget supplémentaire de l'exercice 2022 figurant en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00031

Délibération n°2022-07 admission en non-valeur

DÉLIBÉRATION N°2022-07 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'admission en non-valeur des créances douteuses

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu la délibération n°2019-18 du 16 octobre 2019 relative à l'admission en non-valeur des créances

Vu la délibération n°2020-24 du 13 novembre 2020 relative à l'admission en non-valeur des créances douteuses restantes et de la reprise des provisions correspondantes ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'admission en non-valeur des créances douteuses présentées en annexe.

Article 2 : APPROUVE la reprise de la totalité des provisions pour créances douteuses constituées à cette fin.

16 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00039

Délibération n°2022-12 portant approbation de
l'exonération des redevances d'occupation
domaniales et
commerciales du Grand Central et du Café
Caché

Délibération n°2022-11 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'exonération des redevances d'occupation domaniales et commerciales du Grand Central et du Café Caché

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L.2125-1;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2020-12 du 19 juin 2020 relative à l'exonération des redevances commerciales pour une durée de trois mois;

Vu la délibération n°2020-25 du 13 novembre portant sur l'exonération des redevances d'occupation domaniales et commerciale du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : AUTORISE l'exonération partielle de la redevance domaniale, hors charges locatives, de l'occupant le Grand Central pour l'exercice 2021 d'un montant de 9 350,00 €.

Article 2 : AUTORISE l'exonération partielle de la redevance domaniale, hors charges locatives, de l'occupant le Café Caché pour l'exercice 2021 d'un montant de 5 940,00 €.

Article 3 : AUTORISE le directeur à signer les avenants aux conventions concernés par les dispositions inscrites aux articles précédents de la présente délibération visant à leur mise en œuvre effective.

13 Administrateurs présents ou représentés.

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00030

Maquette Budget supplémentaire 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : 02- BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	19
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires (délibération°2011-09 du 25/11/2011).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 113 864,00	226 655,00
+		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 559 252,21
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 113 864,00	1 785 907,21

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	135 047,00	39 795,00
+		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	473 872,29	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 997 367,93
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	608 919,29	2 037 162,93

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 722 783,29	3 823 070,14

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	7 607 302,00	0,00	167 479,00	167 479,00	7 774 781,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 275 081,00	0,00	855 224,00	855 224,00	8 130 305,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	384 733,00	0,00	24 866,00	24 866,00	409 599,00
Total des dépenses de gestion des services		15 267 116,00	0,00	1 047 569,00	1 047 569,00	16 314 685,00
66	Charges financières	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	61 500,00	61 500,00	111 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 347 216,00	0,00	1 109 069,00	1 109 069,00	16 456 285,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	425 612,00		4 795,00	4 795,00	430 407,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		425 612,00		4 795,00	4 795,00	430 407,00
TOTAL		15 772 828,00	0,00	1 113 864,00	1 113 864,00	16 886 692,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 886 692,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	175 000,00	0,00	186 001,00	186 001,00	361 001,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 676 817,00	0,00	-62 198,00	-62 198,00	3 614 619,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 627 232,00	0,00	693 584,00	693 584,00	10 320 816,00
75	Autres produits de gestion courante	992 938,00	0,00	73 276,00	73 276,00	1 066 214,00
Total des recettes de gestion des services		14 471 987,00	0,00	890 663,00	890 663,00	15 362 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 011 583,00	0,00	-703 407,00	-703 407,00	308 176,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	130 000,00		0,00	0,00	130 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 613 570,00	0,00	187 256,00	187 256,00	15 800 826,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	159 258,00		39 399,00	39 399,00	198 657,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		159 258,00		39 399,00	39 399,00	198 657,00
TOTAL		15 772 828,00	0,00	226 655,00	226 655,00	15 999 483,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 559 252,21
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 558 735,21
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	231 750,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	76 176,00	8 857,00	-36 176,00	-36 176,00	48 857,00
21	Immobilisations corporelles	462 678,00	92 529,65	131 824,00	131 824,00	687 031,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	538 854,00	101 386,65	95 648,00	95 648,00	735 888,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	372 485,64	0,00	0,00	372 485,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	372 485,64	0,00	0,00	372 485,64
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	538 854,00	473 872,29	95 648,00	95 648,00	1 108 374,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	159 258,00		39 399,00	39 399,00	198 657,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	159 258,00		39 399,00	39 399,00	198 657,00
	TOTAL	698 112,00	473 872,29	135 047,00	135 047,00	1 307 031,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 307 031,29
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	272 500,00	0,00	35 000,00	35 000,00	307 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	272 500,00	0,00	35 000,00	35 000,00	307 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	272 500,00	0,00	35 000,00	35 000,00	307 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	425 612,00		4 795,00	4 795,00	430 407,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	425 612,00		4 795,00	4 795,00	430 407,00
	TOTAL	698 112,00	0,00	39 795,00	39 795,00	737 907,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 997 367,93
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 735 274,93
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

231 750,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	167 479,00		167 479,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	855 224,00		855 224,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 866,00		24 866,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	61 500,00	0,00	61 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	4 795,00	4 795,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 109 069,00	4 795,00	1 113 864,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 113 864,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 399,00	39 399,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	372 485,64	0,00	372 485,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-27 319,00	0,00	-27 319,00
21	Immobilisations corporelles (6)	224 353,65	0,00	224 353,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		569 520,29	39 399,00	608 919,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	608 919,29
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	186 001,00		186 001,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-62 198,00		-62 198,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	693 584,00		693 584,00
75	Autres produits de gestion courante	73 276,00		73 276,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-703 407,00	39 399,00	-664 008,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		187 256,00	39 399,00	226 655,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 559 252,21
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 785 907,21
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	35 000,00	0,00	35 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 795,00	4 795,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		35 000,00	4 795,00	39 795,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 997 367,93
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 037 162,93
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 607 302,00	167 479,00	167 479,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	588 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	107 720,20	1 613,00	1 613,00
6064	Fournitures administratives	14 942,80	0,00	0,00
6066	Carburants	2 607,84	279,00	279,00
6068	Autres matières et fournitures	119 361,00	23 898,00	23 898,00
611	Sous-traitance générale	3 391 574,00	174 030,00	174 030,00
6132	Locations immobilières	22 357,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	189 905,00	-4 208,00	-4 208,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	784 906,00	-41 000,00	-41 000,00
6161	Multirisques	21 000,00	0,00	0,00
618	Divers	103 773,00	-30 374,00	-30 374,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	12 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	690,00	-690,00	-690,00
6226	Honoraires	173 100,00	-2 000,00	-2 000,00
6228	Divers	3 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	364 100,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	105 508,00	-1 285,00	-1 285,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	800,00	0,00	0,00
6248	Divers	152 895,00	-22 211,00	-22 211,00
6251	Voyages et déplacements	237 550,16	-19 258,00	-19 258,00
6256	Missions	70 960,00	-3 087,00	-3 087,00
6257	Réceptions	274 890,00	79 489,00	79 489,00
6261	Frais d'affranchissement	23 249,00	-3 000,00	-3 000,00
6262	Frais de télécommunications	71 770,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 850,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 260,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	615 190,00	0,00	0,00
6288	Autres	48 806,00	-459,00	-459,00
63512	Taxes foncières	22 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	31 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	1 600,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	36 937,00	-958,00	-958,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 275 081,00	855 224,00	855 224,00
6218	Autre personnel extérieur	115 421,00	10 500,00	10 500,00
6312	Taxe d'apprentissage	19 180,00	22 316,00	22 316,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 320,00	1 988,00	1 988,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	86 870,00	-14 965,00	-14 965,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	20 180,00	3 369,00	3 369,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 400,00	-20 400,00	-20 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	4 384 440,00	526 316,00	526 316,00
6412	Congés payés	300 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	25 000,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	25 000,00	-7 000,00	-7 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 182 340,00	119 986,00	119 986,00
6452	Cotisations aux mutuelles	67 730,00	17 250,00	17 250,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	348 440,00	91 486,00	91 486,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	215 230,00	24 370,00	24 370,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	141 740,00	13 696,00	13 696,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	45 000,00	-5 136,00	-5 136,00
6474	Verserment aux autres oeuvres sociales	26 760,00	20 310,00	20 310,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 160,00	11 154,00	11 154,00
648	Autres charges de personnel	210 870,00	37 984,00	37 984,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	384 733,00	24 866,00	24 866,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	27 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	279 768,00	14 866,00	14 866,00
6541	Créances admises en non-valeur	77 955,00	10 000,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		15 267 116,00	1 047 569,00	1 047 569,00
66	Charges financières (b) (8)	100,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
666	Pertes de change	100,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	50 000,00	61 500,00	61 500,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	1 500,00	1 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	20 000,00	60 000,00	60 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	30 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		15 347 216,00	1 109 069,00	1 109 069,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	425 612,00	4 795,00	4 795,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	425 612,00	4 795,00	4 795,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		425 612,00	4 795,00	4 795,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		425 612,00	4 795,00	4 795,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 772 828,00	1 113 864,00	1 113 864,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 113 864,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	175 000,00	186 001,00	186 001,00
64198	Autres remboursements	25 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	150 000,00	186 001,00	186 001,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 676 817,00	-62 198,00	-62 198,00
706	Prestations de services	2 879 037,00	-180 039,00	-180 039,00
707	Ventes de marchandises	500,00	0,00	0,00
7082	Commissions et courtages	22 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	41 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	206 100,00	7 508,00	7 508,00
7087	Remboursement de frais	308 180,00	110 333,00	110 333,00
7088	Autres produits activités annexes	220 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 627 232,00	693 584,00	693 584,00
74	Subventions d'exploitation	9 627 232,00	693 584,00	693 584,00
75	Autres produits de gestion courante	992 938,00	73 276,00	73 276,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	452 938,00	-12 948,00	-12 948,00
752	Revenus des immeubles	445 000,00	86 224,00	86 224,00
7588	Autres	95 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		14 471 987,00	890 663,00	890 663,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 011 583,00	-703 407,00	-703 407,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	0,00	11 900,00	11 900,00
7713	Libéralités reçues	125 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	520 000,00	-358 724,00	-358 724,00
778	Autres produits exceptionnels	366 583,00	-356 583,00	-356 583,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	130 000,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	130 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		15 613 570,00	187 256,00	187 256,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	159 258,00	39 399,00	39 399,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	159 258,00	39 399,00	39 399,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		159 258,00	39 399,00	39 399,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 772 828,00	226 655,00	226 655,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 559 252,21
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 785 907,21
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	76 176,00	-36 176,00	-36 176,00
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	36 176,00	-36 176,00	-36 176,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	462 678,00	131 824,00	131 824,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	26 050,00	26 050,00
2153	Installations à caractère spécifique	366 157,00	-326 201,00	-326 201,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	58 352,00	58 352,00
2181	Installat° générales, agencements	20 000,00	172 151,00	172 151,00
2183	Matériel de bureau et informatique	57 540,00	199 540,00	199 540,00
2184	Mobilier	17 381,00	1 932,00	1 932,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		538 854,00	95 648,00	95 648,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		538 854,00	95 648,00	95 648,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	159 258,00	39 399,00	39 399,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	159 258,00	39 399,00	39 399,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	8 647,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	40 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	110 611,00	39 399,00	39 399,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		159 258,00	39 399,00	39 399,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		698 112,00	135 047,00	135 047,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	473 872,29
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	608 919,29
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	272 500,00	35 000,00	35 000,00
1314	Subv. équipt Communes	272 500,00	35 000,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		272 500,00	35 000,00	35 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		272 500,00	35 000,00	35 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	425 612,00	4 795,00	4 795,00
28031	Frais d'études	60 513,00	-42 506,00	-42 506,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	68 016,00	1 103,00	1 103,00
28153	Installations à caractère spécifique	72 737,00	100,00	100,00
28154	Matériel industriel	12 541,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	942,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	73 747,00	44 547,00	44 547,00
28182	Matériel de transport	2 322,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	58 619,00	613,00	613,00
28184	Mobilier	17 204,00	189,00	189,00
28188	Autres	58 971,00	749,00	749,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		425 612,00	4 795,00	4 795,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		425 612,00	4 795,00	4 795,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		698 112,00	39 795,00	39 795,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 997 367,93
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 037 162,93
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00022

procès-verbal du 10 décembre 2021 du conseil
d Administration de l'établissement public de
coopération culturelle CENTQUATRE-PARIS

Procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2021

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le vendredi 10 décembre 2021 au CENTQUATRE-PARIS sis 5 rue curial 75019 Paris.

Les administrateurs et administratrices présents ou représentés sont :

- Monsieur Patrick Bloche, élu
- Monsieur Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée
- Monsieur François Dagnaud, Maire du 19e arrondissement
- Monsieur Jean-Pierre Gomis, représentant du personnel (collège EO-TAM)
- Monsieur Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)

Madame Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA

- Monsieur Franck Margain, élu (connecté via Teams)
- Madame Colombe Brossel, élue et vice-présidente du CA, a donné pouvoir à François Dagnaud
- Madame Léa Filoche, élue a donné pouvoir à Jacques Galvani
- Monsieur Emmanuel Launiau, personnalité qualifiée a donné pouvoir à Manuel Tomiche
- Madame Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Carine Rolland
- Madame Camille Naget, élue, a donné pouvoir à Patrick Bloche
- Madame Marie Raymond, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Jean-Pierre Gomis
- Madame Delphine Ernotte-Cunci, personnalité qualifiée a donné pouvoir à Marie Raymond
- Monsieur Jacques Galvani, élu a donné pouvoir à Carine Rolland

Est présent, ayant voix consultative:

- Monsieur José-Manuel Gonçalves, Directeur du CENTQUATRE-PARIS

Sont également présents:

- Monsieur Sami Akkas, Rédacteur au sein du cabinet de Carine Rolland
- Mesdames Irène Basilis et Rozenn Bartra - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris,
- Mesdames Isabelle Descheemaeker, Directrice des ressources, Clémentine Aubry, Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur et Lucile Walther, Assistante auprès du directeur au CENTQUATRE-PARIS

La Présidente introduit la séance en saluant Monsieur Mustapha Bouhayati, nouvelle personnalité qualifiée. Elle l'invite à se présenter.

Monsieur Mustapha Bouhayati dirige LUMA à Arles et pilote le lieu depuis le début de la construction. L'ensemble du site a été inauguré le 26 juin dernier. Il comprend un parc de 6 hectares et 45 000m² d'espaces d'exposition et de production. Monsieur Mustapha Bouhayati est très heureux de rejoindre le conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS en tant que personnalité qualifiée.

Madame Carine Rolland remercie Monsieur Mustapha Bouhayati. Elle indique que la Fondation LUMA et le CENTQUATRE-PARIS pourraient travailler ensemble sur des projets car les deux institutions

s'inscrivent complètement dans des villes aussi différentes que Arles et Paris peuvent l'être. Elles portent toutes deux des projets très ambitieux avec des actions de politique culturelle.

Madame Carine Rolland rappelle la situation incertaine dans laquelle se trouvent les établissements culturels. Elle confirme ce qui avait déjà été formulé précédemment : le CENTQUATRE-PARIS se porte bien. Tous les établissements ne peuvent pas en dire autant et ils méritent d'être encouragés. Il faut saluer la fréquentation satisfaisante du lieu et souligne que la situation autour du jardin d'Éole s'est stabilisée. Le CENTQUATRE-PARIS vit de nouveau comme il s'est attaché à le faire dans le 19^{ème} arrondissement et aussi le nord-est parisien. La Présidente estime la programmation remarquable : NémO – Biennale des arts numériques de la Région Ile-de-France, des artistes de renom comme Lia Rodrigues, des découvertes... Malheureusement la période est plus difficile du côté des privatisations. L'ingénierie culturelle est un bienfait et permet un équilibre budgétaire. Les aides des pouvoirs publics comme la Ville et l'État sont précieuses et utiles car la période budgétaire est contrainte pour la Ville de Paris.

Le Directeur souligne la très bonne fréquentation du lieu, au-delà des objectifs fixés. Il invite les administrateurs à découvrir deux nouvelles expositions : *La Maré* et *Tout doit disparaître*.

- *La Maré*, est une favela de Rio de Janeiro où à l'habitude de travailler l'artiste brésilienne Lia Rodrigues. Sa nouvelle création *Encantado* de Lia Rodrigues est programmée dans les prochains jours après avoir été programmé à Chaillot.
- *Tout doit disparaître* en collaboration avec le collectionneur Jean-Marie Donat de photos vernaculaires. Le CENTQUATRE-PARIS lui a demandé de travailler sur la société de consommation.

GOUVERNANCE

1. Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 19 octobre 2021 (Délibération n°2021-17)

La Présidente met au vote le procès-verbal.

Il est approuvé à l'unanimité

2. Modification des statuts (Délibération n°2021-18)

Madame Carine Rolland donne la parole à Madame Isabelle Descheemaeker.

Le CENTQUATRE-PARIS évolue dans ses projets. Aujourd'hui, la Maison des Petits a un projet d'ingénierie culturelle qui pourrait aller jusqu'à la certification de formations. Il s'agit d'adapter les statuts pour permettre à ce projet de voir le jour et permettre à l'établissement de pouvoir accueillir des stagiaires et leur délivrer des formations certifiantes.

Monsieur José-Manuel Gonçalves précise que l'établissement essaie de s'appuyer sur ses points forts pour développer l'ingénierie culturelle hors-les-murs. En 2021, 12 nouveaux contrats ont été signés. Il y a une demande de plus en plus forte pour les 2 à 5 ans à venir. Des formations sont déjà dispensées mais de manière presque gratuites. Elles resteront gratuites sur notre site mais payantes en dehors. La certification aura lieu avec l'appui d'une structure locale.

Monsieur Patrick Bloche est sensible aux propos du Directeur.

Madame Carine Rolland qui a eu l'occasion d'échanger récemment avec Matali Crasset, designer industrielle, salue le travail mené à la Maison des Petits qui est totalement inscrite dans le territoire.

Monsieur José-Manuel Gonçalves rappelle que 30 000 à 40 000 visiteurs découvrent la Maison des Petits tous les ans.

Elle est approuvée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, BUDGET ET FONCTIONNEMENT

Finances :

3. Approbation de la reprise de provisions pour risque lié au redressement fiscal de TVA (Délibération n°2021-19)

La Directrice des Ressources explique qu'au moment du passage en EPCC de l'EPIC, il y a eu une difficulté avec TVA. Cela avait généré une provision de 550 000€ qu'il faut reprendre aujourd'hui car l'établissement doit s'acquitter de cette somme.

Elle est approuvée à l'unanimité

4. Approbation de la modification du régime des provisions pour risques et charges (Délibération n°2021-20)

Madame Isabelle Descheemaeker explique que l'inscription des provisions a un impact sur la section d'investissements ce qui rend cette section très peu lisible. C'est la raison pour laquelle l'établissement doit changer de régime de provisions afin d'identifier clairement les provisions et leurs reprises et ne faire apparaître que les amortissements en section d'investissements.

Elle est approuvée à l'unanimité

5. Approbation de la décision modificative n°02 (Délibération n°2021-21)

La Directrice des Ressources explique que la DM est la conséquence des deux délibérations précédentes. Passer d'un régime de provisions semi budgétaire à budgétaire nécessite de redresser toutes les écritures :

- 550 000€ autorisés à être repris
- Ecriture de provisions autorisées lors du CA d'octobre 2021

La section d'investissements diminue de **755 000€** et représente le seul mouvement de la DM.

Elle est approuvée à l'unanimité

6. Approbation du budget primitif 2022 (Délibération n°2021-22)

Madame Isabelle Descheemaeker s'inscrit dans le ROB présenté en octobre.

La commercialisation continue d'être impacté par la crise sanitaire. La reprise d'activité est très lente en 2021 dans ce secteur et l'année 2022 semble s'inscrire comme en 2021.

L'ingénierie culturelle est extrêmement porteur. Ce service a réussi à décrocher de nouveaux contrats en plus de celui de la SGP. Les recettes d'un volume important sont aussi inscrites dans le budget primitif.

Les dépenses de production sont légèrement plus importantes qu'à l'accoutumée car il tient compte du financement des spectacles reportés. Les tournées, bien que toujours pourvoyeuses de recettes importantes, apparaissent à un moindre niveau qu'en 2021 car les tournées phares comme *Stallone* et *L'heure bleue* s'arrêtent.

Le budget primitif global connaît alors une légère augmentation de 0.7% et s'établit à 16,4 millions € en 2022 avec un poids un peu plus important de la section de fonctionnement (+1.15%) qui porte les reports d'activité.

Le détail par direction de la répartition du budget est présenté aux administrateurs.

- La direction de la communication augmente de façon conséquente pour être en appui de la programmation. Le Directeur précise qu'habituellement, le budget cette direction se situe aux alentours de 450 000€.
- La Direction des Publics : on notera le développement de la Maison des Petits qui devrait permettre d'augmenter les ressources de l'établissement.
- La Direction du développement commercial, commerces et Mécénat est réactive : elle projette de refaire ses plaquettes de communication pour mieux se faire connaître des entreprises.
- La Direction de l'ingénierie et l'innovation affiche des tendances prometteuses. Le Directeur précise que l'ingénierie n'est pas au niveau de 2019 mais revient à un niveau important. L'enjeu pour elle, est d'être moins dépendante du marché avec la Société du Grand Paris. Par ailleurs, il précise qu'il faudrait ajouter la subvention de la Région Ile-de-France pour Néo – Biennale des arts numériques de la Région devrait être affectée à cette direction.

Ainsi se répartissent les 15,7 millions € en section de fonctionnement.

Cette année, le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes grâce aux aides de l'état. Elles représentent plus d'un million d'euros. Le reliquat de ces aides va arriver en 2022. Ce sont des exonérations de charge. C'est pourquoi l'équilibre budgétaire demeure fragile.

Ces aides devraient permettre l'équilibre budgétaire jusqu'en 2023. La direction espère pouvoir redémarrer en 2023 sans demander un nouveau soutien mais précise que le résultat des activités est déficitaire entre 700 000€ et 800 000€ chaque année.

Monsieur Emmanuel Launiau souhaite féliciter Monsieur José-Manuel Gonçalves et salue le travail mené pour le développement de l'ingénierie – innovation. Il aimerait collaborer avec le lieu sur un projet pour QUARTUS. Afin de soutenir l'activité de l'établissement, il aimerait organiser un séminaire au CENTQUATRE-PARIS au printemps 2022.

Le Directeur remercie Monsieur Emmanuel Launiau pour son soutien.

Monsieur François Dagnaud demande si le secteur de l'ingénierie culturelle est très concurrentiel.

Monsieur José-Manuel Gonçalves le confirme. Il détaille les modalités pour candidater à des marchés :

- Constitution d'un groupement
- Mandataire ou pas

Certains accompagnateurs sont récurrents comme Plateau Urbain et Yes We Camp. Fidal est un partenaire régulier sur les questions juridiques ; Beaux Arts Cie, sur la communication, ainsi que Le collectif d'architectes Encore Heureux. Aucun projet n'a la même configuration. Par exemple, pour la Société du Grand Paris le CENTQUATRE-PARIS travaille avec l'Agence Eva Albarran pour la production

des œuvres dans l'espace public. L'équipe d'ingénierie – innovation représente 11 à 12 personnes à temps plein.

Monsieur Jacques Galvani demande si la situation au Jardin d'Éole ou d'autres facteurs ont impacté les commercialisations au CENTQUATRE-PARIS.

Monsieur José-Manuel Gonçalves estime cet impact assez important car auparavant, l'établissement recevait 2 500 demandes de commercialisation et 50 étaient choisies par an. Aujourd'hui, environ 90 demandes sont reçues, 35 sont choisies mais elles sont plus rémunératrices. 70% des commercialisations ont des valeurs sociales, artistiques ou culturelles ajoutées. Elles viennent s'ajouter à la programmation.

Monsieur Jean-Pierre Gomis précise que Stalingrad avait mauvaise réputation pendant des années. Quand José-Manuel Gonçalves a repris la gestion du CENTQUATRE-PARIS, des marques prestigieuses y venaient.

Monsieur José-Manuel Gonçalves souligne que l'équipe a réussi à maintenir le partenariat avec Hello Tomorrow.

Franck Margain y a assisté et a été très séduit par cette manifestation.

Madame Carine Rolland se réjouit que la situation au Jardin d'Éole n'ait pas perduré même si elle n'est pas tout à fait réglée... Elle sait que les missions du CENTQUATRE-PARIS s'inscrivent dans le quartier et remercie à nouveau l'équipe d'avoir accueilli et travaillé sur le centre de vaccination.

Monsieur François Dagnaud ajoute que la rue d'Aubervilliers et Stalingrad ont été mis à rude épreuve. Il félicite l'établissement pour sa forte fréquentation.

Monsieur José-Manuel Gonçalves estime que lors de la situation au Jardin d'Éole, les visiteurs sont davantage venus pour le contenu que pour la pratique du lieu. L'articulation pratiques spontanées et contenu est essentielle.

Madame Irène Basilis félicite l'équipe pour l'effort augmenté et ses capacités d'adaptation notamment à l'occasion de l'accueil du centre de vaccination. Elle souligne l'utilité des crédits de résilience. Le budget de la Ville de Paris sera voté la semaine prochaine. La force du projet apparaît avec la mixité des usages et l'attractivité proche ou lointaine. Elle souhaite que les établissements culturels puissent reprendre leur activité à plein régime.

La Directrice des Ressources évoque le budget d'investissement à hauteur de 700 000€. Le budget de l'établissement est avant tout un budget de fonctionnement.

Plusieurs axes auxquels le CENTQUATRE-PARIS est attaché :

- Amélioration du fonctionnement : renouvellement de matériel
- Gains économiques : les investissements qui auront un impact comme le renouvellement des luminaires via des LED, le 104corners et le marché de sécurité

Le budget présenté est équilibré en fonctionnement d'investissement et de fonctionnement.

Madame Irène Basilis précise que les demandes d'investissement seront étudiées mais l'arbitrage ne sera pas immédiat.

Il est approuvé à l'unanimité

7. Approbation des suites à donner aux audits des régies (Délibération n°2021-23)

La Directrice des Ressources annonce que cette délibération est présentée à l'issue d'un contrôle réalisé par la Direction Régionale des Finances Publiques sur la régie d'avances et la régie d'avances et de recettes.

La DRFIP a noté que la régie d'avances fonctionnait bien mais que le logiciel de régie n'était pas intangible. Quant à la régie d'avances et de recettes, il y a eu la même remarque sur le logiciel mais aussi sur les procédures qui doivent être plus sécurisées.

Le CENTQUATRE-PARIS a donc acquis le logiciel SAGA en lien avec la billetterie. De plus, l'arrêté de régies ainsi que la procédure d'utilisation sont en cours de révision.

Il est approuvé à l'unanimité

Ressources humaines :

8. Approbation de la nouvelle grille salariale (Délibération n°2021-24)

Elle est liée à un changement plus particulièrement la hausse du SMIC. Il a augmenté en octobre 2021 et impacte les trois premiers échelons. Cela représente une hausse de 1,12% à 2,31% sur ces trois premiers échelons.

Elle est approuvée à l'unanimité

9. Présentation du schéma d'organisation du CENTQUATRE-PARIS

La Directrice des Ressources rappelle la fusion de l'ingénierie – innovation et les missions des différentes directions.

10. Information Négociation Annuelle Obligatoire

Cette négociation avec les syndicats est obligatoire et concerne tous les éléments ayant une portée collective.

Trois mesures phares ont été négociées:

- augmentation de la valeur faciale du TR de 9 à 9,50€
- augmentation du taux de prise en charge de la mutuelle par l'employeur à hauteur de 99% (CDI et CDD)
- prime de fin d'année de 200€ bruts (tous les salariés qui ont 6 mois d'ancienneté)

Monsieur Jean-Pierre Gomis remercie la direction pour ces nouvelles mesures.

11. Information sur les élections du Comité social & économique

Le CSE a été constitué en 2019 et doit être renouvelé tous les deux ans, selon la convention collective CCNEAC. Les nouvelles élections se sont donc tenues fin 2021.

8 sièges étaient à pourvoir : 4 en Techniciens- Agents de maîtrise, 4 en Cadres, 1 en Employés-Ouvriers

Cette année, le vote électronique a été mis en place.

Composition :

Collège Ouvrier-employés :

Titulaire : Jean-Philippe Mas

Suppléant : Samir Benadjel

Collège Technicien-Agent de maîtrise :

Titulaire : Pascal Kmiecik, Guillaume Bresch, Barthélémy Mendili

Suppléante : Marine Ferré, Aurore Simonnet

Collège Cadre :

Titulaire : Diane Claude, Amélie Mammou, Yvonne Bissac, Nicolas Loire dit Djaal

12. Présentation du plan de développement des compétences 2021

En raison de la pandémie, la formation a connu un arrêt de quelques mois. Le temps que les organismes de formation proposent des formations à distance et que le CENTQUATRE-PARIS transforme ses demandes en de nouvelles modalités.

En 2020, l'effort de formation du CENTQUATRE-PARIS a été important et le plan a été mis en œuvre jusqu'en mars 2021.

Le plan de développements des compétences de 2021 a commencé en avril 2021 et se terminera en décembre 2021. 85 personnes sont parties en formation pour 800 heures.

Au-delà de sa participation obligatoire, 20 000€ complémentaires sont alloués à la formation par le CENTQUATRE-PARIS.

Commande publique :

13. Approbation de la nouvelle nomenclature d'achat (Délibération n°2021-25)

Tous les achats en dessous des seuils de marché public ont une nomenclature qui permet d'établir une typologie des besoins. La nomenclature actuelle est assez ancienne et bloque les services. Elle a donc fait l'objet d'une révision importante.

Elle est approuvée à l'unanimité

Occupations domaniales :

14. Présentation du bilan des commerces 2020-2021

En 2020, plusieurs éléments marquants : en raison de la fermeture de l'établissement, les commerces de bouche ont été en difficulté. Concernant la galerie B'ZZ, le gérant est décédé. EMMAUS DEFI a pu s'installer dans l'espace pour développer une activité.

En 2021, le projet d'implantation de nouveau commerce a vu le jour et l'appel à concurrence pour le 104corners a été lancé.

Clémentine Aubry prend la parole afin de présenter ce nouvel espace dédié aux commerces : il s'agit d'accueillir de nouveaux commerces et d'implanter au cœur de ce nouvel espace, la billetterie du

CENTQUATRE-PARIS qui est un vecteur d'attractivité pour les publics et génère un cercle vertueux pour les commerces. L'appel à concurrence a permis de recruter :

- L'ARABESQUE : une librairie généraliste et de quartier capable de faire des liens avec notre programmation, d'animer des actions, d'inviter des auteurs.
- KIBLIND : vendeur de sérigraphies
- L'EFFET PAP' : site internet de ventes d'objets écoresponsables.

L'idée était de personnaliser cet espace. Une œuvre au sol a été commandée à Anne-Flore Cabanis et l'aménagement des commerces a fait l'objet d'un réemploi de mobiliers.

Il était important de mentionner qu'un porteur de projets n'a pas pu obtenir un des lots du 104corners car elle proposait des fleurs et plantes à la vente. Toutefois, le CENTQUATRE-PARIS lui a attribué un local en loge Curial, sorte de comptoir à proximité de l'entrée du lieu.

Des liens seront créés entre la programmation de fin de saison et le Jardin Caché, inauguré en version projet à l'été 2021. Les commerces ont ouvert il y a quelques jours.

Monsieur Jean-Pierre Gomis rappelle que KIBLIND est connu car des magazines KIBLIND sont offerts dans les restaurants.

Madame Carine Rolland ajoute que les commerces sont bien fréquentés.

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

15. Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

Monsieur José-Manuel Gonçalves revient sur la sélection VR de la Mostra de Venise, programmée en septembre au sein de l'établissement. Le CENTQUATRE-PARIS est perçu comme un lieu de référence de la réalité virtuelle. Il rappelle la programmation du spectacle *Encantado* de Lia Rodrigues en partenariat avec le Festival d'Automne dont la presse parle beaucoup. Le bouche à oreille a bien fonctionné à Chaillot et cette nouvelle création était très attendue au CENTQUATRE-PARIS. C'est un spectacle de 55 minutes joyeux avec des danseurs tous aussi différents les uns des autres. Calixto Neto présentera *Feijoada* en partenariat avec le Festival d'Automne le dimanche 12 décembre.

Cette semaine a lieu également le Festival Impatience, festival du théâtre émergent. Le Directeur invite les administrateurs à découvrir en famille l'exposition *Tout doit disparaître*. L'exposition a été construite par un grand collectionneur et pilotée par Audrey Hoareau. NémO – Biennale des arts numériques de la Région Ile-de-France a également un programme spectacle vivant. Monsieur José-Manuel Gonçalves invite les membres du conseil d'administration à assister à *Dead centre - To be a machine* avec le comédien de Game of Thrones. Les spectateurs seront chez eux afin d'y assister. Il faut s'inscrire afin d'obtenir le lien pour découvrir ce spectacle. Le dispositif est étonnant. Le Directeur évoque aussi *AEON* de la CIE 14 : 20. Il annonce le Festival les Singulier.es spectacles comme des autoportraits. Il y aura deux expositions en plus des spectacles présentés. Les deux expositions *Uber Life* de Tassiana Aït Tahar et *40 ans, 70kg* de Eléa-Jeanne Schmitter. Ce sont des artistes issues de l'école Kourtrajmé. La Cie Trottola revient pour la 3^e fois avec le spectacle Campana. Il annonce le retour de Vimala Pons avec Le Périmètre de Denver.

Trois nouveaux projets en France : étude urbaine de Saint-Ouen, la ville de Nîmes qui voudrait créer une grande manifestation culturelle, la réhabilitation d'une friche industrielle à Vierzou.

La Présidente clôt la séance en invitant les administrateurs à découvrir l'exposition *Au-delà du réel* de Néo – Biennale des arts numériques de la Région Ile-de-France.

Monsieur Patrick Bloche en profite pour remercier la direction pour les nombreuses invitations adressées au conseil d'administration. Il félicite les équipes pour cette programmation importante et variée.

Le Centquatre-Paris

75-2022-06-07-00024

Procès-verbal du Conseil d'administration du 10
mars 2022

Procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2022

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le jeudi 10 mars à 17h au CENTQUATRE-PARIS sis 5 rue curial 75019 Paris.

Les administrateurs et administratrices présents ou représentés sont :

- Monsieur Patrick Bloche, élu a donné pouvoir à François Dagnaud
- Madame Colombe Brossel, élue et vice-présidente du CA a donné pouvoir à Carine Rolland
- Monsieur François Dagnaud, Maire du 19e arrondissement
- Monsieur Jean-Pierre Gomis, représentant du personnel (collège EO-TAM)
- Monsieur Guillaume Houzé, personnalité qualifiée a donné pouvoir à Marie Raymond
- Madame Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée (via Teams)
- Monsieur Franck Margain, élu (via Teams)
- Monsieur Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)
- Madame Marie Raymond, personnalité qualifiée
- Madame Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA
- Madame Camille Naget, élue
- Madame Léa Filoche, élue (via Teams)
- Monsieur Emmanuel Launiau, personnalité qualifiée (via Teams)
- Madame Delphine Ernotte-Cunci, personnalité qualifiée (via Teams)
- Madame Alice Timsit, élue (via Teams)
- Monsieur Jacques Galvani, élu (via Teams)
-

Deux administrateurs ont quitté la séance avant le vote :

- Madame Camille Naget
- Madame Alice Timsit

Est présent, ayant voix consultative:

- Monsieur José-Manuel Gonçalves, Directeur du CENTQUATRE-PARIS

Sont également présents:

- Monsieur Benoît Etienne, Directeur du cabinet de Carine Rolland
- Mesdames Rozenn Bartra, Maud Vaintrub-Clamon & Monsieur Simon Vanackere - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris,
- Mesdames Isabelle Descheemaeker, Directrice des ressources, Clémentine Aubry, Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur et Ludmila Kanoune, Juriste – Gestionnaire des marchés publics au CENTQUATRE-PARIS

La Présidente introduit la séance et rappelle que le mandat de l'actuel directeur José-Manuel Gonçalves arrive à échéance le 15 septembre 2022. Il était indispensable de réunir les administratrices et les administrateurs à l'occasion d'un conseil d'administration extraordinaire pour respecter les délais de la procédure de renouvellement du directeur inscrits dans les statuts de l'établissement.

Madame Carine Rolland salue la mobilisation du CENTQUATRE-PARIS aux côtés des réfugiés ukrainiens.

Elle souligne la période mouvementée que vient de traverser le CENTQUATRE face à un mouvement social spontané. La Présidente salue la force, constance et le dialogue multi quotidien des équipes, dans ces circonstances très ardues.

Madame Rolland invite ensuite le Directeur, candidat à sa propre succession, à présenter son nouveau projet.

Monsieur José-Manuel Gonçalves remercie Madame Carine Rolland souligne que ce moment est particulièrement solennel et émouvant plus particulièrement pendant cette période de trouble géopolitique. Il souligne la capacité de résilience du CENTQUATRE son aptitude à se réinventer.

Monsieur José-Manuel Gonçalves présente ensuite son projet pour la période 2022-2025, en prenant attache sur l'évolution de l'établissement depuis son ouverture au public.

Madame Léa Filoche salue la présentation complète et enthousiasmante à la fois du bilan et des perspectives de Monsieur José-Manuel Gonçalves. En tant qu'élue du 19^e arrondissement, administratrice et usagère du lieu, elle a constaté les évolutions notables. Elle félicite les équipes et le directeur dont le rôle est essentiel dans le succès d'une telle institution.

Madame Carine Rolland invite les administrateurs à prendre la parole s'ils le souhaitent.

Monsieur François Dagnaud remercie le Directeur pour sa disponibilité et estime que sa candidature à son renouvellement est une bonne nouvelle. Monsieur le Maire rapporte des propos de Bertrand Delanoë, ancien maire de la ville de Paris : « Vous avez le droit de ne pas tout réussir mais vous n'avez pas le droit de ne pas tout essayer ». Selon Monsieur François Dagnaud, la première période du CENTQUATRE gérée par l'ancienne codirection n'a pas été une réussite. Les différents mandats de José-Manuel Gonçalves ont permis de faire du CENTQUATRE-PARIS un lieu totalement réinventé et innovant. Le nouveau mandat du directeur apparaît alors comme une maturité de réinvention. Monsieur le Maire réitère son soutien à José-Manuel Gonçalves et ses équipes. Qui plus est, il sait que les tensions sociales font partie de la vie d'une institution et que l'environnement local n'a pas été toujours facile à gérer... Le lieu respire et bouge au rythme du quartier. Monsieur François Dagnaud souligne l'ancrage local important du CENTQUATRE-PARIS. Enfin il encourage le Directeur et ses équipes à poursuivre ce travail et à faire encore mieux.

Madame Delphine Ernotte-Cunci admire le travail de Monsieur José-Manuel Gonçalves et de son équipe. Elle souligne les singularités du CENTQUATRE:

- La réussite de l'ancrage local qui est un véritable graal pour de nombreuses institutions. Le Directeur a su trouver la manière de rendre ce lieu à ses habitants mais pas uniquement. Beaucoup d'enseignements sont à tirer de cette expérience-là...
- La capacité à attirer des jeunes alors que d'autres institutions culturelles ont du mal à renouer avec des publics jeunes.
- La capacité à se réinventer en faisant cohabiter plusieurs modèles.

Ces singularités sont d'autant plus remarquables que les caractéristiques du bâtiment ne favorisent pas le développement de toutes ces particularités. Ce dernier était d'ailleurs un sujet lors de précédents conseils d'administration. De plus, la difficulté budgétaire est aussi une contrainte malgré le soutien constant de la ville de Paris. Elle termine en félicitant toutes les équipes du CENTQUATRE-PARIS.

Monsieur Jean-Pierre Gomis rappelle qu'en tant que membre représentant du personnel, il est porte-parole du collège de salariés qu'il représente et ne s'exprime pas en son nom propre. Il précise que le

personnel partage la même passion que José-Manuel Gonçalves pour le lieu et comme dans toute relation passionnelle, il y a des hauts et des bas. Les grévistes et les salariés solidaires aux grévistes ont apprécié l'aide apportée par Isabelle Descheemaeker et Clémentine Aubry. Monsieur Jean-Pierre Gomis est optimiste pour la période qui s'ouvre car les retours des chantiers de concertation émanant des négociations sont excellents.

Monsieur Emmanuel Launiau se félicite que le Directeur soit candidat pour un nouveau mandat. Venu récemment au CENTQUATRE, il félicite Lia Rodrigues pour son spectacle. Les innovations portées par le lieu sont très visibles et sont un gage de réussite selon lui. Monsieur Launiau estime qu'il n'y a pas de grand patron sans une équipe avec lui.

Monsieur José-Manuel Gonçalves remercie les administrateurs.

Madame Carine Rolland indique qu'au nom de la Maire de Paris, elle souhaitait que Monsieur José-Manuel Gonçalves se présente à sa propre succession. Celui-ci s'est accordé un temps de réflexion avant de prendre sa décision. En tant que Présidente du CENTQUATRE-PARIS, Carine Rolland est favorable au renouvellement du mandat du Directeur.

Monsieur Franck Margain salue la capacité du CENTQUATRE-PARIS à juxtaposer plusieurs modèles et à attirer tous les publics. Il est honoré de renouveler le nouveau mandat du Directeur et remercie ce dernier ainsi que ses équipes.

Le directeur quitte la séance.

Madame la Présidente soumet au vote du conseil d'administration, l'approbation du projet 2022-2025 présenté par José-Manuel Gonçalves et sa candidature au poste de Directeur du CENTQUATRE pour le mandat 2022-2025

16 voix pour, 1 contre, et 0 abstention

José-Manuel Gonçalves est renouvelé pour un mandat de trois ans (2022-2025) à la direction du CENTQUATRE-PARIS.

Monsieur José-Manuel Gonçalves rejoint l'assemblée.

Monsieur José-Manuel Gonçalves remercie chaleureusement les administrateurs. En lui témoignant leur confiance, les administrateurs lui donnent les moyens de réaliser et de rendre concrètes des utopies et de lui permettre d'imaginer l'existence auprès des artistes.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00010

Arrêté BCERSC n° 22.00057 du 20 juin 2022
portant modification de l'arrêté n°62-373 du 30
janvier 1962 modifié portant règlement spécial
du personnel de la Musique des Gardiens de la
Paix de Paris

Arrêté BCERSC n° 22.00057

du 20 juin 2022

**portant modification de l'arrêté n°62-373 du 30 janvier 1962 modifié portant
règlement spécial du personnel de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris**

Le Préfet de Police,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 62-373 du 30 janvier 1962 modifié portant règlement spécial du personnel de la Musique des gardiens de la paix de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-00830 du 9 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation du service de la mémoire et des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-00026 du 1^{er} avril 2021 portant modification de l'arrêté n° 62-373 du 30 janvier 1962 modifié portant règlement spécial du personnel de la musique des gardiens de la Paix de Paris ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

La section 4 Les musiciens – du chapitre II de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1962 modifié susvisé est modifiée comme suit :

L'article 25 est ainsi rédigé : « Article 25 : le jury du recrutement est ainsi composé :

- Le Préfet de Police ou son représentant, président
- Le préfet, secrétaire général pour l'administration ou son représentant
- Le Chef de Musique des Gardiens de la Paix ou son représentant
- Le Chef du pupitre de l'instrument concerné ou des instruments concernés par le recrutement
- Au moins deux personnalités qualifiées du monde de la musique, n'exerçant pas leurs fonctions professionnelles au sein de la Préfecture de Police.

Les délibérations ne sont valables que si quatre membres, dont les deux personnalités qualifiées, sont présents.

Le secrétariat est assuré par le bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
P/O Adjointe à la sous-directrice des personnels

Myriam LEHEILLEIX

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00002

Arrêté n° 2022-00671

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans
certaines gares de la ligne C du
réseau express régional entre le vendredi 01er
juillet 2022
et le mercredi 31 août 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00671
autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne C du
réseau express régional entre le vendredi 01^{er} juillet 2022
et le mercredi 31 août 2022 inclus

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 de la direction de la sûreté ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée, risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs que plusieurs gares de la ligne C du réseau express régional connaissent une recrudescence de violences entre les personnes, notamment de rixes entre bandes et de ports d'armes prohibés à l'intérieur des installations ferroviaires ;

Considérant que ces violences et ces découvertes constituent un danger important pour les usagers et constituent un danger important pour les usagers ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant ainsi que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant en outre que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la Société nationale des chemins de fer français, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant ainsi qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne C du réseau express régional de leur ouverture à leur fermeture ainsi que dans les véhicules de transport les desservant du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus répond à ces objectifs ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus, dans l'enceinte des gares suivantes de la ligne C du réseau express régional de leur ouverture à leur fermeture ainsi que dans les véhicules de transport les desservant :

- *Saint-Ouen ;*
- *Les Grésillons ;*
- *Gennevilliers ;*
- *Epinay-sur-Seine ;*
- *Saint-Gratien.*

Article 2

Le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val d'Oise, le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00009

Arrêté n° 2022-00672

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans deux
gares d Ile-de-France
entre le vendredi 01er juillet 2022 et le mercredi
31 août 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00672
autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans deux gares d'Ile-de-France
entre le vendredi 01^{er} juillet 2022 et le mercredi 31 août 2022 inclus

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 de la direction de la sûreté de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs la très forte affluence de voyageurs dans les gares de *Marne-la-Vallée – Chessy* et de *Roissy – Charles de Gaulle 2 TGV* notamment les week-ends et la persistance d'une délinquance acquisitive importante, caractérisée par de nombreux vols commis sur des voyageurs, parfois avec violences ;

Considérant la recrudescence de violences entre les personnes, notamment de rixes entre bandes et de ports d'armes prohibés à l'intérieur des installations ferroviaires ;

Considérant que cette situation est susceptible de générer des risques d'agressions, de vols et divers trafics caractérisant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L.613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la SNCF, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus dans les gares de *Marne-la-Vallée – Chessy* et de *Roissy – Charles de Gaulle 2 TGV* et dans les véhicules de transport les desservant, répond à ces objectifs ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus, dans l'enceinte des gares de *Marne-la-Vallée – Chessy* et de *Roissy – Charles de Gaulle 2 TGV*, de leur ouverture à leur fermeture ainsi que dans les véhicules de transport les desservant.

Article 2 – Le préfet de la Seine-et-Marne, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00008

Arrêté n° 2022-00674

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans
plusieurs gares parisiennes
entre le vendredi 01er juillet 2022 et le mercredi
31 août 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00674
autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans plusieurs gares parisiennes
entre le vendredi 01^{er} juillet 2022 et le mercredi 31 août 2022 inclus

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 2 février 2016 modifié relatif à la formation et à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 de la direction de la sûreté ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la SNCF, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs que plusieurs gares parisiennes connaissent une recrudescence de violences entre les personnes, notamment de rixes entre bandes au sein des installations ferroviaires et que des armes sont régulièrement découvertes sur certains voyageurs ;

Considérant également la persistance d'une délinquance acquisitive importante, caractérisée par de nombreux vols commis sur des usagers, parfois avec violences ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L.613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant en outre que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France dans un contexte

de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la SNCF, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant ainsi qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité dans les grandes gares parisiennes du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus, répond à ces objectifs ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations de sécurité, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus, dans l'enceinte des gares suivantes de la ville de Paris, de leur ouverture à leur fermeture ainsi que dans les véhicules de transport les desservant :

- gare du Nord ;
- gare de l'Est ;
- gare d'Haussmann – Saint-Lazare ;
- gare de Magenta ;
- gare de Lyon ;
- gare de Bercy – Bourgogne – Pays d'Auvergne ;
- gare d'Austerlitz ;
- gare Montparnasse – Vaugirard.

Article 2

Le directeur du cabinet du préfet de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00003

Arrêté n° 2022-00675

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans
certaines gares de la ligne B du
réseau express régional entre le vendredi 01er
juillet 2022 et le vendredi 31
août 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00675

**autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne B du
réseau express régional entre le vendredi 01^{er} juillet 2022 et le vendredi 31
août 2022 inclus**

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 de la direction de la sûreté ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs que les gares de la ligne B du réseau express régional connaissent une importante recrudescence de violences entre les personnes, notamment de rixes entre bandes au sein des installations ferroviaires et que des armes sont régulièrement découvertes sur certains voyageurs ;

Considérant également la persistance d'une délinquance acquiescive importante, caractérisée par de nombreux vols commis sur des usagers, parfois avec violences ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant en outre que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la Société nationale

des chemins de fer français, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant ainsi qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne B du réseau express régional, ainsi que dans les véhicules de transport les desservant, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus répond à ces objectifs ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus, dans les gares suivantes de la ligne B du réseau express régional et dans les véhicules les desservant, de leur ouverture à leur fermeture :

- *La Plaine – stade de France ;*
- *La Courneuve - Aubervilliers ;*
- *Le Bourget ;*
- *Drancy ;*
- *Le Blanc-Mesnil ;*
- *Aulnay-sous-Bois ;*
- *Sevran – Beaudottes ;*
- *Villepinte ;*
- *Parc des expositions ;*
- *Aéroport Charles de Gaulle 1 ;*
- *Sevran - Livry ;*
- *Vert-Galant ;*
- *Villeparisis – Mitry-le-Neuf ;*
- *Mitry – Claye.*

Article 2

Le préfet de la Seine-et-Marne, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet directeur de cabinet de la préfecture de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00007

Arrêté n° 2022-00676

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité sur les
lignes E, P et T4 du réseau ferré
francilien entre le vendredi 01er juillet 2022 et le
mercredi 31 août 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00676

**autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité sur les lignes E, P et T4 du réseau ferré
francilien entre le vendredi 01^{er} juillet 2022 et le mercredi 31 août 2022 inclus**

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 de la Direction de la Sûreté de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs que plusieurs gares des lignes E, P et T4 du réseau ferré francilien connaissent une recrudescence de violences entre les personnes, notamment de rixes entre bandes au sein des installations ferroviaires et que des armes sont régulièrement découvertes sur certains voyageurs ;

Considérant la persistance d'une délinquance acquisitive importante, caractérisée par de nombreux vols commis sur des usagers, parfois avec violences ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L.613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant en outre que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la SNCF, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant ainsi qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus dans les gares et stations des lignes E, P et T4 du réseau ferré francilien et dans les véhicules de transport les desservant, répond à ces objectifs ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations de sécurité, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus, dans les gares et stations des lignes E, P et T4 du réseau ferré francilien situées sur le territoire de la région Ile-de-France et dans les véhicules de transport les desservant, de leur ouverture à leur fermeture.

Article 2 – Le préfet de Seine-et-Marne, le préfet de Seine-Saint-Denis, la préfète du Val-de-Marne, le préfet directeur du cabinet de la préfecture de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00005

Arrêté n° 2022-00677

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans
certaines gares des lignes H, J et
C du réseau ferré francilien, entre le vendredi
01er juillet 2022
et le mercredi 31 août 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00677
autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares des lignes H, J et
C du réseau ferré francilien, entre le vendredi 01^{er} juillet 2022
et le mercredi 31 août 2022 inclus

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 la direction de la sûreté ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs que certaines gares du réseau francilien connaissent une recrudescence de violences entre les personnes, notamment de rixes entre bandes au sein des installations ferroviaires et que des armes sont régulièrement découvertes sur certains voyageurs ;

Considérant également la persistance d'une délinquance acquisitive importante, caractérisée par de nombreux vols commis sur des usagers, parfois avec violences ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L.613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant en outre que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la SNCF, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant ainsi qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares des lignes H, J et C du réseau ferré francilien ainsi que dans les véhicules de transport les desservant, du vendredi 01^{er} juillet au vendredi 31 août 2022 inclus répond à ces objectifs ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations, du vendredi 01^{er} juin au mercredi 31 août 2022 inclus, dans l'enceinte des gares de la ligne H du réseau Transilien situées sur le territoire de la région Ile-de-France et dans l'enceinte des gares suivantes, de leur ouverture à leur fermeture, ainsi que dans les véhicules de transport les desservant :

Ligne J du réseau Transilien :

- Sannois ;
- Argenteuil ;

Ligne C du réseau express régional :

- Epinay-sur-Seine ;
- Saint-Gratien.

Article 2

Le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val-d'Oise, le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00006

Arrêté n° 2022-00678

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans
certaines gares de la ligne D du
réseau express régional entre le vendredi 01er
juillet 2022
et le mercredi 31 août 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00678
autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne D du
réseau express régional entre le vendredi 01^{er} juillet 2022
et le mercredi 31 août 2022 inclus

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 de la direction de la sûreté ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée, risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs que plusieurs gares de la ligne D du réseau express régional connaissent une recrudescence de violences entre les personnes, notamment de rixes entre bandes et de ports d'armes prohibés à l'intérieur des installations ferroviaires ;

Considérant que ces violences et ces découvertes constituent un danger important pour les usagers et constituent un danger important pour les usagers ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant ainsi que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant en outre que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la Société nationale des chemins de fer français, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant ainsi qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares de la ligne D du réseau express régional de leur ouverture à leur fermeture ainsi que dans les véhicules de transport les desservant du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus répond à ces objectifs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations, du vendredi 01^{er} juillet au mercredi 31 août 2022 inclus, dans l'enceinte des gares suivantes de la ligne D du réseau express régional de leur ouverture à leur fermeture ainsi que dans les véhicules de transport les desservant :

- *Stade de France – Saint-Denis ;*
- *Saint-Denis ;*
- *Pierrefitte – Stains ;*
- *Garges – Sarcelles ;*
- *Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville ;*
- *Goussainville ;*
- *Les Noues ;*
- *Louvres ;*
- *Survilliers – Fosses.*

Article 2

Le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val d'Oise, le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2022-06-20-00004

Arrêté n° 2022-00679

autorisant les agents agréés du service interne de
sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans les
gares des lignes A, J et L du
réseau ferré francilien entre le vendredi 1er juillet
2022
et le vendredi 30 septembre 2022 inclus

Arrêté n° 2022-00679
autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à
procéder à des palpations de sécurité dans les gares des lignes A, J et L du
réseau ferré francilien entre le vendredi 1^{er} juillet 2022
et le vendredi 30 septembre 2022 inclus

Le préfet de police,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 juin 2022 de la Direction de la Sûreté de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs par voie ferrée de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que le plan « VIGIPIRATE - sécurité renforcée risque attentat » toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021 prévoit une particulière vigilance sur les transports publics ;

Considérant par ailleurs que plusieurs gares des lignes A, J et L du réseau ferré francilien connaissent une recrudescence d'actes malveillants et que des armes sont régulièrement découvertes sur certains voyageurs ;

Considérant également la persistance d'une délinquance acquisitive importante, caractérisée par de nombreux vols commis sur des usagers, parfois avec violences ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L.613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant en outre que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques nécessaires à la sécurité des usagers de la SNCF, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant ainsi qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité, du vendredi 1^{er} juillet au vendredi 30 septembre 2022 inclus dans les gares des lignes A, J et L, dont la gare de Paris-Saint-Lazare, du réseau ferré francilien et dans les véhicules de transport les desservant, répond à ces objectifs ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les agents du service interne de sécurité de la Société nationale des chemins de fer français, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations, du vendredi 1^{er} juillet au vendredi 30 septembre 2022 inclus, dans l'enceinte des gares des lignes A, J et L, dont la gare de Paris-Saint-Lazare, du réseau ferré francilien situées sur le territoire de la région Ile-de-France et dans les véhicules de transport les desservant, de leur ouverture à leur fermeture, à l'exception des gares de *Sannois, Argenteuil, Marne-la-Vallée* et *Gare de Lyon*.

Article 2 – Le préfet de Seine-et-Marne, le préfet des Yvelines, le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de Seine-Saint-Denis, la préfète du Val-de-Marne, le préfet du Val d'Oise, le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président de la Société nationale des chemins de fer français sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Pour le Préfet de Police et par délégation,
le sous-préfet, chef de cabinet,

Charles-François Barbier

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de police :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.